

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

55^{ème} ANNÉE - NUMÉRO 767

16 MARS 2001 - 150 Francs CFA

CARÊME □ MESSAGE DU PAPE JEAN-PAUL II POUR LE CARÊME 2001

«LA CHARITÉ NE TIENT PAS COMPTE DU MAL»

L'Apôtre Paul rappelle que le pardon est une des formes les plus élevées de l'exercice de la charité

« La charité ne tient pas compte du mal » (cf. 1 Co 13, 5).

1. «Voici que nous montons à Jérusalem» (Mc 10, 33). Par ces paroles, le Seigneur invite les disciples à parcourir avec Lui le chemin qui, de la Galilée, mène au lieu où s'accomplira sa mission rédemptrice. Ce chemin vers Jérusalem, que les évangélistes présentent comme le couronnement de l'itinéraire de Jésus sur terre, constitue le modèle de la vie du chrétien, engagé à la suite du Maître sur la voie de la Croix. Cette invitation à «monter à Jérusalem», le Christ l'adresse également aux hommes et aux femmes d'aujourd'hui. Il l'adresse avec une force particulière au moment du Carême, temps favorable pour se convertir et pour retrouver la pleine communion avec Lui, en participant intimement au mystère de sa mort et de sa résurrection.

Pour les croyants, le Carême est donc une bonne occasion pour se livrer à une profonde révision de vie. Dans le monde contemporain, aux côtés de généreux témoins de l'Évangile, il y a aussi des baptisés qui, face à l'appel



exigeant à entreprendre la « montée vers Jérusalem » prennent une attitude de sourde résistance et parfois même de rébellion ouverte. Ce sont des situations où l'expérience de la prière est vécue de façon plutôt superficielle, de sorte que la parole de Dieu n'apas d'incidence sur l'existence. Nombreux sont ceux qui n'accordent aucune signification au sacrement même de la Pénitence et qui ne considèrent la célébration eucharistique dominicale que comme un devoir à remplir.

Comment accueillir l'invitation à la conversion que Jésus nous adresse aussi durant ce Carême ? Comment parvenir à un sérieux changement de vie ? Il s'agit avant tout d'ouvrir notre cœur aux messages parlants de la liturgie. La période qui prépare à la Pâque représente un don providentiel du Seigneur et une possibilité précieuse pour s'approcher de Lui, en rentrant en nous-mêmes et en nous mettant à l'écoute de ses inspirations intérieures.

2. Il y a des chrétiens qui pensent pouvoir se passer de cette

(Lire la suite à la page 9)

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE AU BÉNIN :

KÉRÉKOU — SOGLO

DERNIER FACE-À-FACE, DIMANCHE 18 MARS 2001

Le premier tour de la troisième élection présidentielle depuis le retour à la vie démocratique de 1990 a eu lieu le 04 mars dernier sur toute l'étendue du territoire national dans le calme olympien qui fait honneur au peuple béninois. Telle que les choses se sont passées, on peut affirmer, sans risque de se tromper, qu'il existe, au Bénin, une culture démocratique, et que les institutions fonctionnent pas très mal. Il existe également au Bénin un affrontement politique plus ou moins pacifique. C'est ainsi que la situation politique nationale et celle

économique donnent suffisamment matière à polémique.

L'électorat est convoqué pour le deuxième tour de cette élection présidentielle. Il est prévu pour le 18 mars 2001, car les résultats du scrutin du premier tour sont connus. La Cour constitutionnelle les a proclamés, le lundi 12 mars 2001, au petit matin. C'était à son siège et devant un parterre de journalistes nationaux et internationaux, aussi bien du secteur public que du secteur privé. Cette proclamation faite par la présidente de ladite Cour vient, de fait, mettre un terme, provisoire soit-il, à

(Lire la suite à la page 6)

VIVRE ENSEMBLE SUPPOSE
UNE CONFIANCE RÉCIPROQUE,
VOIRE UN ENGAGEMENT DE
NOS LIBERTÉS

L'harmattan tardif du mois de février a fait place, momentanément, à une forte canicule. La chaleur est étouffante à l'intérieur des maisons.

Un après-midi de février, le portail s'ouvre. Andréa, une jeune étudiante franchit le seuil du domicile des parents de Rachel, son amie d'amphi. Elle aperçoit la famille installée sur la terrasse de la maison, en train de prendre le frais et dévissant paisiblement.

De sa petite voix fine mais vive, Andréa s'exclame tout de go : — Incroyable, le

(Lire la suite à la page 2)

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

VIVRE ENSEMBLE SUPPOSE UNE CONFIANCE RÉCIPROQUE, VOIRE UN ENGAGEMENT DE NOS LIBERTÉS

(Suite de la première page)

calme qui règne ici chez vous ! — Qu'est-ce qui te fait dire ça ? Rétorque Rachel, faisant mine de surprise.

Eh bien ! le jour «J» est tout proche et la fièvre électorale s'empare des esprits qui s'emballent. Venant chez vous, j'ai traversé des quartiers tout remuants, explique alors Andréa. Excitée, Rachel réplique alors : «Eh ! ça suffit. La terre ne s'est pas arrêtée de tourner, non ! Ici, on est bien de se trouver en famille, lieu symbolique où se construisent les rapports entre les générations.

Les parents de Rachel, eux, sont restés calmes à les écouter. Ils considèrent la dispute des deux filles comme de futiles simagrées. Ils tentent néanmoins de jouer la carte de la conciliation. De leur point de vue, certains jeunes revendiquent l'héritage politique familial, mais d'autres n'aiment pas voir insinuer qu'ils seraient de simples réceptacles des idées de leurs parents.

Des parents, on peut hériter d'une couleur de fond. Mais ce sont les enfants qui décident de la couleur finale.

Décisive ou pas, l'influence des parents sur les premiers bulletins de vote de leurs enfants représente un point de repère à ne pas négliger.

La famille d'aujourd'hui est du reste faite de diversité, mais elle reste tout de même source de valeur sûre.

L'HOMME EST RELATION À UNE SOCIÉTÉ

Il n'est pas de décision purement formelle, vide de tout contenu. Oui, mais qu'est-ce à dire ? s'interroge Joseph Thomas S. J et Pierre Griot, non sans donner une approche de réponse en ces termes : «Économie, famille, politique... «Il n'est guère d'autres domaines dans lesquels nous n'ayons à décider».

Dans leur ouvrage «Travail-Amour-Politique» sous-titré «Lecture chrétienne de l'existence», Joseph Thomas et Pierre Griot distinguent trois types de relations qui fondent l'existence de l'homme, qui est essentiellement un être de relation.

Un consensus social s'est constitué dont nous ne pouvons plus faire abstraction. Il nous renvoie aux relations fondamentales qui structurent l'existence de l'homme dans l'histoire et ouvrent l'espace au jeu de sa liberté.

Elles sont trois, les dimensions fondamentales, et trois, les espaces qui s'ouvrent pour notre liberté.

1^o — L'homme est relation. Il l'est avec l'univers naturel et le monde est son berceau. Comme être de la nature, le monde est le milieu dans lequel il peut s'épanouir, se transformer et se formant lui-même dans la transformation de son environnement.

2^o — L'homme est relation à l'autre. De cette altérité insurmontable, le sexe est le symbole. Chacun de nous

accède à la vie par l'altérité originelle de ses parents. Chacun de nous est porteur de la vie. Mais cette vie n'est vraiment humaine que lorsqu'elle passe par la rencontre, la reconnaissance de l'autre, que si l'homme est entouré.

3^o — L'homme est relation à une société. Il y trouve des son être, un cadre déjà préexistant. Il doit s'y insérer, s'y faire sa place. Il a à y jouer un rôle. Il est appelé à la transformer, à préparer pour le groupe qui est le sien, pour tous ceux dont il est ou se fait solidaire, un avenir meilleur qui soit en même temps pour le bien de tous, mais plus encore l'œuvre de tous.

Dans chacune de ces avenues, des idéologies sont toutes prêtes dont il est facile de dresser l'image. L'argent peut y remplacer la dure voie du travail et le sexe, lui, prend malheureusement la place de l'amour et de quel amour.

L'appartenance inconditionnelle à un groupe, soulignons-le, peut aliéner la véritable responsabilité politique.

PAIX ET COMMUNICATION SOCIALE

Depuis qu'a commencé le compte à rebours pour l'élection présidentielle de mars 2001, messages et artisans de paix n'ont cessé de tirer sur la sonnette d'alarme. Leur cri de ralliement : éviter, et si besoin en était, maîtriser la violence sous toutes ses formes. Avec une détermination ardente, ils en appellent à la prise de conscience générale de la population sur l'énorme charge explosive que recèlent la campagne électorale et le scrutin du 04 mars 2001 et l'après proclamation des résultats. Les appels à la paix et à l'unité se multiplient de toutes parts... Mais au-delà de ce scrutin, les Béninois et Béninoises se doivent de travailler inlassablement pour une culture

de paix, solide et durable et non circonstancielle.

En effet, la paix n'est pas seulement l'absence de guerre. C'est un état jamais définitivement acquis, mais toujours à créer et entretenir.

Notre première tâche de citoyen est d'apprendre à vivre ensemble en s'acceptant les uns les autres, autrement dit, dans le respect du droit à la différence.

Le dialogue «brise les murs», anéantit les peurs, casse les préjugés. L'ordre démocratique est celui de citoyens éduqués, responsables et surtout décidés, contre vents et marées, à construire ensemble un pays, une nation.

Dans un monde où les conflits exacerbent les passions et se soldent par la violence et le bain de sang, que devons-nous donc rechercher de mieux pour notre pays si ce n'est d'abord la paix ! Oui, la paix car elle conduit à des lendemains meilleurs.

Tout scrutin présidentiel est, sans nul doute, un événement politique majeur. Bien vécu, il nous permet de découvrir une fois encore, le rôle et la valeur de la paix, de l'unité : Que tous ceux qui, quels qu'ils soient et d'où qu'ils viennent, chercheraient à détruire le tissu social et les efforts communs de construction de la nation béninoise que nous voulons unie, juste, solidaire et prospère, en soient dissuadés, toujours dissuadés !

«Il n'y a pas de société durable et viable sans l'existence d'un lien social, fait-il extrêmement tenu et fragile», écrit Marcel Mauss. «Le lien social désigne, selon cet auteur, l'existence réelle d'une cohésion forte et d'un ordonnancement cohérent, fondé sur le fait que de multiples individus différents coexistent, agencent leurs rapports sociaux et s'assemblent en dépassant les segmentations

culturelles et les stratifications sociales pour former une unité, un tout qui soit autre chose qu'une simple juxtaposition d'individus». Eu égard à ces considérations, Marcel Mauss affirme que le processus d'intégration est central et incontournable dans la construction du lien social.

Les conditions de réussite d'un si noble objectif, reposent en grande partie sur la capacité des médias à susciter et à favoriser un minimum de dialogue social.

L'une des fonctions des médias consiste en effet à créer et à entretenir le lien social. C'est à la communication sociale qu'incombe la mission de favoriser l'émergence d'une opinion publique véritable et l'avènement d'un consensus sur les règles de gestion de la cité.

Le changement social issu d'un processus de communication sociale suffisamment fort, conduira à des attitudes individuelles et collectives différentes, à un changement de mentalités et de comportements politique et social, et sans doute, à un changement économique. En tout cas, on doit faire en sorte qu'il en aille ainsi.

La communication sociale libère de l'énergie collective parce qu'elle réduit l'incertitude, dévoile les situations de jeu, de même que les issues de collaboration et de coopération profitables à tous. Mieux, et selon la déontologie du métier des praticiens des mass médias, l'information doit contribuer à restaurer, maintenir et même développer le sel, la saveur et la chaleur des échanges humains à travers toute la communication sociale.

En citoyens conscients et responsables, nous devons donc faire en sorte que ce qui nous unit soit toujours plus fort que ce qui peut nous diviser.

E. Dègla

MESSAGE DE L'AMICALE DES JEUNES ARTISANS DE PAIX

Siège Social : Agla Zone B - Maison WOLLO
Coordinateur : Guy WOLLO

Au Bénin, nous sommes unis, mais les germes de division sont aussi présents en notre sein.

→ Existe-t-il un pays qui n'ait pas de Nord et de Sud ?

→ Le cœur de tout homme aspire à l'Unité, l'Union fait la Force.

→ Tout seul, je suis perdu, ensemble nous sommes forts, nous sommes gagnants. Sans autrui, je ne suis rien.

→ Si l'on se met ensemble, on peut soulever un éléphant.

→ Avec l'unité, l'impossible devient réalisable.

→ Rien de constructif, de grand ne se fait dans une famille quand on agit en rangs dispersés.

→ Une patrie ne se bâtit pas toute seule.

→ Il nous faut absolument changer de mentalité si nous voulons sortir notre pays de la stagnation qu'il gère.

→ La nécessité de l'unité m'oblige à l'écoute et au respect des aspirations personnelles des autres, en vue de la paix.

→ La paix exige l'acceptation de la diversité, du dialogue et la coopération.

→ La paix n'est pas une simple absence de guerre, mais le devoir permanent de construire solidairement avec l'autre.

→ Elire le premier magistrat du pays est une grande responsabilité. Il est inacceptable de le faire à la légère.

→ Que désirons-nous vraiment pour notre patrie et pour nous-mêmes ?

→ Quel héritage voulons-nous laisser à nos enfants, à nos petits-enfants et aux générations futures ?

→ Des candidats à la présidentielle, lequel répond le mieux à nos attentes ?

→ Doit-il prétendre au gouvernement du plus grand nombre celui qui ne sait pas s'autogérer ?

Alors, citoyen mon frère, citoyen-ne ma sœur, refuse donc la haine et toutes ses ramifications, ne cède pas à l'achat de conscience.

ÉCHOS DE NOS DÉPARTEMENTS... ÉCHOS DE NOS DÉPARTEMENTS

ATACORA - DONGA

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Les populations des départements de l'Atacora et de la Donga ont célébré, le jeudi 8 mars dernier, la 24^{ème} journée internationale de la femme. Deux thèmes étaient mis à l'affiche: "VIH-Sida-Discrimination raciale et ethnique" retenu au niveau national et "La scolarisation de la petite fille est un investissement rentable pour la famille et la société" choisi par le PAM. Les manifestations se sont déroulées sur l'esplanade du ciné "Bopessi" de Natitingou, agrémentées par un bouquet de sketches, ballets, poésie et danses.

Le PAM a remis des prix aux lauréats du concours de rédaction organisé à l'intention des écoliers de 33 écoles assistées par l'institution.

Au total, 5 lauréats sur 162 élèves sélectionnés des classes de CMI et CM2 ainsi que leurs écoles ont reçu chacune des prix allant de 15.000 F CFA à 1.500.000 F CFA.

Le premier prix du concours de rédaction du texte était libellé comme suit: "Qu'est-ce que l'éducation peut apporter à une fille?", a été remporté par une élève, de 11 ans de l'école primaire publique de Takonta dans Natitingou.

Les manifestations se sont poursuivies au stade municipal de Natitingou, avec la remise de prix composés de fournitures scolaires aux 15 premières lauréates au CEP, session de 2000, tandis que les 15 premières lauréates au BEPC ont reçu en plus des fournitures, la somme de 10.000 F CFA chacune.

ATLANTIQUE - LITTORAL

"VIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE": UNE ONG AU SERVICE DES POPULATIONS

L'ONG "Vie et développement durable" (Vdd) n'entend pas se contenter d'un rôle de figurant au sein de la grande famille des organisations similaires existant au Bénin. Ses dirigeants sont, en effet, conscients qu'il ne suffit pas de se fixer des objectifs pertinents. Ils savent surtout qu'ils ont une obligation de résultats vis-à-vis des membres de leur ONG, et par-delà, la société tout entière. Tel est l'impératif qui a dicté aux responsables de l'ONG "Vie et développement durable", la tenue d'une réunion qui s'est déroulée, mercredi 28 février dernier à Cotonou. Cette réunion marque le lancement des activités de l'ONG, a précisé son président M. Alphonse Ablou. Au passage, M. Ablou est revenu sur la dénomination de l'organisation "Vie et développement durable" qu'il dirige, pour souligner qu'avant le développement, il faut d'abord que l'homme puisse vivre. C'est pour permettre à la culture ONG de proposer de s'attaquer à la pauvreté en dotant les populations d'infrastructures socio-économiques.

Selon M. Ablou, une attention particulière sera accordée aux femmes et aux enfants. «VDD» se veut un cadre autonome de mobilisation, de concertation, d'entraide, de dialogue, de formation et d'éducation des populations à par ailleurs indiqué son président.

Pour mener à bien ses activités l'ONG-VDD comptera d'abord sur les ressources humaines dont elle dispose en son sein ainsi que sur les organismes nationaux et internationaux pour mobiliser d'autres ressources humaines, matérielles et financières.

Dans ce cadre, M. Ablou a insisté sur la nécessité de mettre en place une structure de microfinance en vue d'aider les couches les plus vulnérables, notamment les jeunes, la création d'un centre de formation et de transformation des produits locaux.

BORGOU-ALIBORI

DON DE MATÉRIEL AU FOYER DES JEUNES FILLES DE PARAKOU

M. Henri-Espérat Gauthé, représentant le ministre de l'Éducation nationale et de la Recherche scientifique (MENRS) a remis vendredi 9 mars dernier, des matériels didactiques à la directrice du foyer des jeunes filles de Parakou. Le président de la Fédération des associations des parents d'élèves du Borgou, et le représentant du DDE/Borgou ainsi que les bénéficiaires assistaient à la cérémonie de remise.

Le lot de matériels didactiques est composé d'un micro-ordinateur, d'un onduleur, d'une imprimante, de deux meubles de rangement pour ordinateur et téléviseur, d'une antenne parabolique, d'un téléviseur écran géant, d'un téléviseur écran 29, de deux malettes à outils et à câbles, d'un réfrigérateur 980 litres, d'un congélateur 600 litres, une moto Yamaha Mate 80 et un véhicule Peugeot 505 avec plusieurs autres outils.

M. Henri-Espérat Gauthé en remettant ce don du MENRS a indiqué qu'il permettra de renforcer les capacités du foyer en vue d'améliorer les conditions de travail pour un épanouissement de la jeune fille.

La directrice du foyer des jeunes filles de Parakou, Mme Korogoné, a demandé aux jeunes filles de redoubler d'efforts et d'ardeur en classe pour faire honneur aux autorités de tutelle qui sont soucieuses d'assurer au foyer de bonnes conditions de travail.

MONO - COUFFO

DEUX ASSOCIATIONS SENSIBILISENT LES ARTISANS ET LES ÉLÈVES

L'Association des femmes juristes du Bénin (AFJB) et l'Association femmes et vie (AFV) ont organisé jeudi 1^{er} mars dernier au CEG 1 de Lokossa, deux séances d'éducation civique: la première à l'intention des artisans et la seconde à l'intention des élèves en âge de voter.

Ces deux associations de femmes en collaboration avec l'Agence intergouvernementale de la Francophonie par cette campagne d'éducation civique, se proposent d'aider les populations à comprendre la signification du vote avec toutes les opérations qui en découlent.

Les artisans et les élèves se chargent de vulgariser à leur tour, les enseignements reçus sur le vote lors des séances ultérieures.

Des plaquettes conçues à cet effet ont été distribuées aux participants par l'AFJB qui a voulu éduquer de façon formelle les populations, notamment les femmes et les jeunes, afin de contribuer à l'enracinement du droit et de la démocratie au Bénin.

Chez les artisans comme chez les élèves, des simulations de toutes les opérations ont été organisées pour apprendre aux uns et aux autres comment se comporter le jour des élections.

OUMÉ - PLATEAU

LES SACHETS EN PLASTIQUE SONT DE VÉRITABLES POLLUANTS

Les sachets en polyéthylène usagés constituent le gros lot des ordures ménagères, l'un des premiers polluants de

l'environnement au Bénin. Ces sachets produits en quantité industrielle au Nigeria voisin, ont inondé le marché béninois depuis plus d'une décennie. Leur consommation à grande échelle est déjà une réalité quotidienne chez les Béninois. Les sachets en plastique existent sous plusieurs catégories variant en couleur et en volume. Ces emballages ont pris d'emblée la place des emballages traditionnels que sont les feuilles de bananiers, de teck, de manioc et autres qui étaient utilisés pour emballer de l'"akassa" et autres pâtes alimentaires, les gâteaux et galettes; la catégorie des bidons, bouteilles et autres récipients qui servaient à transporter les produits fluides, et celle de la vannerie dont l'usage n'est plus à démontrer. Parfois, ceux dont les maisons sont dépourvues de lieux d'aisance, se servent de ces sachets en plastique pour se mettre à l'aise à leur manière. Les usagers des marchés, surtout ceux du marché Dantokpa à Cotonou en font également pareil usage. Ils y défèquent ou y urinent et jettent ces "colis" qui jonchent les allées du marché ou échouent dans la lagune ou sur la baie.

Quelque soit l'usage qu'on en fait, les sachets usagés sont jetés dans la nature à laquelle ils portent de graves préjudices à l'environnement et à la qualité de vie de nos populations.

ZOU - COLLINES

REMISE DE MATÉRIEL ROULANT AUX BRIGADES DE GENDARMERIE

Le colonel Fernand Assogba commandant de la compagnie du Groupement-Centre représentant le directeur général de la gendarmerie, a remis lundi 26 février dernier au siège de l'Union sous-préfectorale des producteurs (USPP) de Dassa-Zoumè, quatre véhicules 4 x 4 marque Nissan bûchés aux brigades de gendarmerie des sous-préfectures de Dassa, Glazoué, Savalou et Savé.

La cérémonie s'est déroulée en présence du personnel de commandement, des élus locaux et des responsables des associations de développement des localités bénéficiaires.

Cette dotation de véhicules des brigades de gendarmerie des Collines vise à renforcer la sécurité des personnes et des biens et à créer de meilleures conditions de travail aux agents sur le terrain.

Au nom de ses collègues, le sous-préfet de Dassa-Zoumè, M. Daniel Attin a remercié le gouvernement pour cet effort qui vient combler un vide préjudiciable à la quiétude des populations.

La sécurité est l'affaire de tous et il faudrait que les populations aident les agents des forces de sécurité dans l'accomplissement de leur tâche de sécurité, a indiqué le colonel Fernand Assogba. Il a, par ailleurs attiré l'attention des utilisateurs de ces véhicules sur l'obligation qui leur est faite de veiller en permanence à leur bon entretien.

É. Dégla

"LA CROIX DU BENIN"
Rédaction et Abonnements
"LA CROIX DU BENIN"
B.P. 105 - Tél. (229) 32-11-19
E-mail : lacroixbenin@excite.fr
Cotonou
(République du Bénin)
Compte :
C.C.P. 12-76
COTONOU
Directeur de Publication
BARTHÉLEMY
ASSOGBA CAKPO
Dépôt légal n° 917
Tirage : 4.500 exemplaires

Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un
Abonnement de Souvenir..... 5000 à 8000 F CFA (50 à 80 FF)
Abonnement de Bienfaiteur..... 10.000 à 15.000 F CFA (100 à 150 FF)
Abonnement d'Ami..... 20.000 F CFA et plus (200 FF)
Changement d'adresse..... 100 F CFA

TARIFS D'ABONNEMENTS par Avion

Bénin	3.720 F CFA
Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et Togo	4.680 F CFA
Guinée	5.760 F CFA
Gabon, Tchad, Congo (Brazza), Cameroun et R.C.A.	5.760 F CFA
France	5.760 F CFA
Nigeria, Gambie, Ghana, Libéria et Sierra Leone	7.560 F CFA
Kinshasa (Zaire)	9.000 F CFA
Kenya, Angola, Ouganda et Tanzanie	12.600 F CFA
U.S.A.	10.200 F CFA 102,00 FF
Amérique (Nord, Centrale, Sud)	9.480 F CFA 94,80 FF
Europe (Italie, Allemagne, Fédération, R.F.A., Belgique, Espagne, Portugal, Suisse, Rome et Norvège)	8.520 F CFA 85,20 FF
Canada	10.200 F CFA 102,00 FF
Chine	12.600 F CFA 126,00 FF

Imprimerie Notre-Dame • Tél. (229) 32-12-07 • Fax: (229) 32-11-19 — E-mail : lacroixbenin@excite.fr
Cotonou (République du Bénin)

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

CANNE À SUCRE, PALMIER À HUILE ET
COCOTIER À NICOUÉ-KONJI À TRAVERS LES ÂGES

Modeste village d'environ un demi-millier d'âmes⁽¹⁾, Nicoué-Konji est situé dans la proche banlieue de Grand-Popo dans le Mono. Terre de rencontre, il se signale par la complexité de son peuplement et sa nature cosmopolite. Pour des raisons diverses, des migrants sont venus de différents horizons peupler cette localité. Ils s'adonnaient qui à la pêche, qui à l'agriculture, qui à ces deux activités qui étaient les plus importantes du secteur primaire. La place de certaines plantes dans l'économie a varié à travers les âges comme en témoignent celles de la canne à sucre, du palmier à huile et du cocotier.

Les habitants de Nicoué-Konji cultivaient, depuis la période précoloniale, la canne à sucre et le palmier à huile. La première, alors abondamment produite, suffisait largement pour la consommation locale au point qu'elle alimentait un commerce régional. En effet, d'Agoninkamè, Gbèkon, Agugègan, Agué, Jéta, Sèko, etc., venaient des commerçants pour son achat. Si sa culture était une affaire d'hommes, sa commercialisation s'effectuait par le biais aussi bien des hommes que des femmes.

La culture de la canne à sucre rapportait à l'époque des revenus substantiels qui nourrissaient son homme surtout quand ce dernier s'adonnait en plus aux activités halieutiques. Il en était de même du palmier à huile, culture providentielle aux ressources multiples. Il fournissait de l'huile de palme, de l'huile de palmiste, ses amandes ou noix de palme, ses coques et tourteaux comme combustible, sa sève consommée comme vin, des matériaux pour la vannerie, les cordages, les balais, ses rameaux pour des

usages religieux, ses branches et son tronc débité pour des constructions de maison, etc. Huile de palme et amande alimentaient un grand commerce.

La réputation de Nicoué-Konji dans la production de canne à sucre et de denrées issues du palmier à huile, était bien établie durant la période précoloniale jusqu'à la fin du XX^e siècle. Les habitants en étaient là quand vint une nouvelle plante, le cocotier, jusque-là peu connue de ceux d'entre eux qui sortaient peu de chez eux. C'était en 1924⁽²⁾. Bien que très différent de la canne à sucre, mais présentant un air de famille avec



Palmier à huile

le palmier à huile auquel il ressemble vaguement sans lui être identique, le cocotier offre des ressources différentes : ses noix directement comestibles servent aussi pour faire du coprah, de l'huile alimentaire, des galettes, etc.; ses branches et son tronc sont également utiles. Il y eut un véritable engouement pour la culture de cette plante qui avait l'avantage de la nouveauté et de la rentabilité dans la commercialisation de ses produits. Hommes et femmes se ruèrent sur cette nouvelle plante à laquelle ils consacrèrent le plus clair de leur temps au détriment de la canne à sucre et du palmier à huile. Ceux-ci furent progressivement abandonnés et leur culture périclita.

En dépit de la restriction de sa place dans l'économie, la culture du palmier à huile et de la canne à sucre n'a pas entièrement disparu de l'espace cultivé de Nicoué-Konji, depuis la fin

du dernier quart du XX^e siècle où fut introduit le cocotier. Les trois plantes existent encore dans ce village, mais dans un rapport de force toujours défavorable aux deux plus anciennes. Aujourd'hui, subsistent seulement quelques pieds de palmier à huile et de canne à sucre, qui fournissent des ressources pour la consommation locale. Mais par contre, il existe beaucoup de cocotiers.

CONCLUSION

Notre problématique a été de montrer comment, dans une région donnée, l'adoption d'une plante nouvelle, le cocotier, au lieu de renforcer la diversification des cultures, a été à l'origine de leur appauvrissement et de leur relatif abandon. Il est toujours difficile, ici comme ailleurs, de maintenir l'équilibre voire le juste milieu entre plusieurs plantes cultivées, sans que l'une, ancienne ou nouvelle, ne prospère au détriment de l'une ou des autres. C'est toujours une question de choix en fonction des enjeux économiques du moment.

NOTES

⁽¹⁾ Nos principaux informateurs interrogés en juin 2000 sont :

— ADAHLIN Adévi, née vers 1935, ménagère, quartier Togonmè à Nicoué-Konji.

— AKOVI Agninié, née vers 1933, ménagère, quartier Togonmè à Nicoué-Konji.

— AMOUSSOU José, né vers 1946, professeur d'anglais, Nicoué-Konji.

— AMOUSSOU Zinsou Christophe, né vers 1936, pêcheur, chef de village, quartier Togonmè.

— KINJI Aziassi, né vers 1940, pêcheur et cultivateur, quartier Kpota à Nicoué-Konji.

— KINJI Kouassi, né vers 1925, cultivateur et pêcheur, quartier Kpota à Nicoué-Konji.

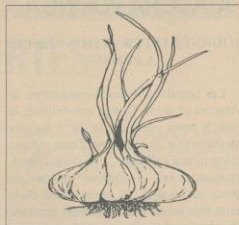
— TÈBLÉCOU Tchotchovi, née vers 1935, ménagère, quartier Kpota, à Nicoué-Konji.

⁽²⁾ NICOUÉ et d'autres membres de sa famille ont beaucoup contribué à l'implantation et à la diffusion du cocotier dans cette région.

A. Félix IROKO

PLANTES MEDICINALES

AIL



Nom latin : Allium sativum.
Famille des : Liliacées.
Français : Ail.
Fon : Ayo.
Gun : Ayo.
Yoruba : Ayu.
Nago : Ayu.
Mina : Ayo.
Waci : Ayo.
Yom : Kofonufa.
Dendi : Tofanua.

DESCRIPTION

- * Plante vivace bulbeuse cultivée comme annuelle.
- * Feuilles longues et étroites.
- * Bulbe composé de plusieurs gousses ou caïeux.
- * Forte odeur caractéristique.

ÉCOLOGIE

- * Sols légers et bien drainés.
- * Bulbe pourrit dans les sols inondés.
- * Bon ensoleillement.
- * Résiste aux températures fraîches.

ORIGINE / DISTRIBUTION

- * Originaire de l'Europe méridionale, où il est cultivé depuis l'antiquité.
- * Se retrouve surtout en Afrique du Nord.

CULTURE

- * Planter à partir de novembre.
- * Séparer les petits caïeux de la gousse et choisir ceux de la périphérie.
- * Enfoncer les caïeux, la pointe vers le haut, à 3 cm de profondeur.
- * Espacer de 20 cm sur la ligne.
- * Arroser régulièrement mais modérément.
- * Récolter après 4 à 5 mois.

COMPOSITION

- * Bulbe : sels minéraux, vitamines, acides organiques, fructosanes.
- * 131 cal / 100g, protéines 5,3%, glucides 30,2 %, calcium 33 mg / 100 mcg, phosphore 195 mg / 100 mcg.

EMPLOI

- HYPERTENSION, DIABÈTE, CHOLESTEROL
- * Faire macérer 50 g d'ail écrasé dans 200 ml d'alcool à 40° pendant deux semaines.
- * Filtrer.
- * Prendre 20 gouttes avant les repas tous les deux jours.
- PARASITES (oxyures, ascaris, ténias)
- * Faire bouillir 50 g d'ail dans un verre d'eau.
- * Ajouter du sucre et filtrer.
- * Prendre 2 à 3 cuillerées à soupe par jour, ou manger le bulbe cru.
- AFFECTIONS PULMONAIRES (tuberculose)
- * Faire une décoction de 5 à 10 g dans 500 ml de lait.
- * Boire 1 à 2 verres par jour.
- ATTENTION !
- * Aucune contre-indication.

A. L. (ENDA)

LE TABAC EST UNE ESCROQUERIE ASSERVISANTE ET ASSASSINE

1. LE TABAC EST UNE ESCROQUERIE: il enlaidit, il affaiblit, il fait vieillir, il accélère l'impuissance et la ménopause et il nous vaut l'hostilité des autres, à qui il nuit.

2. LE TABAC ASSERVIT plus qu'aucune autre drogue; la plupart des fumeurs avouent qu'ils souhaiteraient arrêter de fumer, mais ils ne peuvent pas le faire.

3. LE TABAC TUE, jusqu'à 10 ou 15 ans plus tôt, plus d'un quart des fumeurs, d'un cancer du poulmon ou de la vessie, d'un infarctus, etc.; fumer est devenu la principale cause de mortalité dans les pays développés, soit un décès sur cinq. Le tabac brûle la santé, l'argent, les relations, la liberté de tous.

TABAC OU SEXE

LE TABAC PROVOQUE IMPUISSANCE, MÉNopause, RIDES ET VIEILLESSE

Est-ce que l'on a envie d'être un cadavre? Ou de rester à côté d'une cheminée?

Je ne fume plus

"Fumer est un suicide graduel"

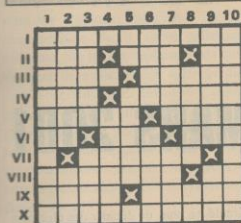
ÇA PROVOQUE PLUS DE DÉCÈS

HEUREUX CEUX QUI FUMENT

CAR ILS REJOINDRONT VITE LEUR TOMBE

UN PEU DE DISTRACTION

MOTS CROISÉS N° 16



HORIZONTALEMENT

— I. Règlement. — II. Mère des vivants. Mouvement syndical créé en Afrique de l'Ouest. À la mode. —

III. Jeune fille populaire. Sortit du néant. — IV. Palmipède. Faire disparaître toute ferveur. — V. Marque d'un cran. Située. — VI. Note. Elle se veut source de paix. Terme de jeu de tennis. — VII. Flambée. — VIII. Boulot. Pouffe. — IX. Épouse de Héraclès. Aventurier anglais. — X. Graduation unitaire.

VERTICALEMENT

— 1. Pouvoir exercé par le peuple. — 2. Il constitue les défenses de l'éléphant. Plat de résistance à base de chair. — 3. Propagée ça et là. Pesta. — 4. Récent. — 5. Fin d'infinif. Ver blanc. — 6. Parti politique de Côte d'Ivoire. Mariage. — 7. Dieux protecteurs des foyers. Original. — 8. Magistrat municipal. Possessif. — 9. Simple d'esprit. Désert de pierres. — 10. Pièce de liaison placée entre deux éléments d'une construction.

(Réponse dans notre prochaine livraison)

RÉPONSE AU JEU LES NOMBRES CROISÉS ENTIERS POSITIFS N°2/2001 paru dans notre livraison n°765 du 23 février 2001

RÉSOLUTION

Sur le tableau A ci-contre qui consigne les opérations en fonction des lettres, les cases (7-5) et (7-7) ont été baptisées t et u respectivement.

5^{ème} colonne : $15 - t = 6c$; $t = 15 - 6c \geq 1$ ou $6c \leq 14$ donc $c = 1$ ou 2 .

Le lecteur vérifiera aisément que pour $c = 1$, t vaut 9 et qu'aucune combinaison faisant $y \times z = 9$ ne convient. Examinons donc le cas $c = 2$.

Cas $c = 2$. Alors $t = 3$ et donne la combinaison ($y = 1$; $z = 3$) ou ($y = 3$; $z = 1$).

Mais $y = 1$ ne donne aucune valeur acceptable pour la case (5-1).

$y = 3$; $z = 1$ conduit à $14 + d = 18$ soit $d = 4$, valeur compatible avec la case (5-3) qui impose $d \geq 2$ et qui vérifie les 3^{ème} et 5^{ème} colonnes. Les cases (9-5) et (9-7) valent 12 et 4 respectivement.

Par la 7^{ème} ligne : $3 - u = b - 7 \Rightarrow u = 10 - b$, ce qui vérifie la 7^{ème} colonne. Tout est maintenant fonction de a et b et conduit au tableau B ci-contre qui donne :

case (7-9) : $b - 7 \geq 1$ ou $b \geq 8$

case (7-7) : $10 - b \geq 1$ ou $b \leq 9$

soit $b = 8$ ou 9

La 1^{ère} ligne impose :

$14 - a \geq 1$ ou $a \leq 13$; $a - 5 \geq 1$ ou $a \geq 6$;

(3-7) donne : $b - a - 1 \geq 1$ ou $a \leq b - 2$;

$6 \leq a \leq 13$ avec $a \leq b - 2$. Et $b = 8$ ou 9 conduit à : si $b = 8$ alors $a = 6$

si $b = 9$, alors $a = 7$ ou 6

Il y a donc 3 solutions à ce jeu, qui sont :

a = 6 ; b = 8			
14	-	6	-
4	-	3	-
18	-	3	-
3	-	1	-
6	-	2	-

a = 6 ; b = 9			
14	-	6	-
4	-	3	-
18	-	3	-
3	-	1	-
6	-	2	-

a = 7 ; b = 9			
14	-	7	-
4	-	3	-
18	-	3	-
3	-	1	-
6	-	2	-

BONS MOTS, CITATIONS ET PROVERBES

Bons mots

Pierre Dac, humoriste français, mort en 1975, a dit : "Toute chose finie n'est jamais entièrement achevée tant qu'elle n'est pas complètement terminée"...

Citations

"L'Afrique est vieille en douleur et en souffrance, mais elle est jeune en rire et en gaieté..." (Richard Rive, écrivain sud-africain né en 1931).

"On résiste à l'invasion des armées, on ne résiste pas à l'invasion des idées." (Victor Hugo, écrivain français du XIX^e siècle).

Proverbes

"Le bois pourri ne peut être sculpté" (Proverbe chinois).

"On n'achète pas un bœuf à l'empreinte du sabot !" (Proverbe peul).

FAÇONS DE PARLER

LES MOTS ET LEUR HISTOIRE

"Atlas"

En 1594, un géographe flamand du nom de Mercator publia un recueil des cartes du monde que l'on connaissait alors.

Excellent artiste, Mercator eut l'idée de décorer le frontispice de son ouvrage par une gravure représentant le géant mythologique Atlas.

Atlas portait sur ses épaules la voûte du ciel.

À partir de cette date, tous les recueils de cartes prendront le nom d'atlas. Cependant, ignorant encore que la terre était ronde, les anciens ne représentaient pas Atlas portant le globe terrestre, mais tenant écartés les piliers qui soutenaient le ciel au-dessus du disque de la terre.

AUTOUR D'UN MOT

"Préparer"

Un pléonasme à éviter : préparer d'avance. Il n'est pas justifiable, car une préparation est toujours faite... d'avance.

Par contre, on peut dire : avoir déjà préparé, avoir fait d'avance.

LE BON LANGAGE

"Monter le cou" (COU) ou "monter le coup" (COUP) ?

Les deux expressions sont employées suivant le sens de la phrase.

Ainsi on écrit "monter le coup"... (COUP) quand l'expression signifie : avoir abusé, avoir manigancé quelque chose contre.

Exemple : Le voisin m'avait monté le coup...

Quand le verbe monter est employé à la forme pronominale (se monter...) c'est le nom cou (COU) qu'il faut écrire. On voit mal, en effet, comment une personne pourrait "monter un coup" contre elle-même.

Dans ces cas-là "se monter le cou" (COU) est synonyme de "se monter la tête", ce qui justifie l'emploi du mot "cou" (COU).

Remarque : Beaucoup d'auteurs, cependant, ne font pas de différence et emploient le mot "coup" (COUP) après "se monter".

AUTOUR D'UN MOT

"Chas" (CHAS)

Le "chas" (CHAS) est le trou d'une aiguille. Ce nom est souvent mal orthographié et plus ou moins confondu avec ses homonymes, notamment l'animal, le chat, (CHAT).

"Réciproque"

Le mot "réciproque" exprime à lui seul l'idée d'une action ayant lieu entre deux personnes, ou deux objets agissant l'un sur l'autre.

Il est donc tout à fait superflu d'ajouter "de part et d'autre" au mot "réciproque".

Ne dites pas : "réciproque de part et d'autre" mais simplement "réciproque".

LES MOTS QUI SE RESSEMBLENT

"Démuni" et "dénué"...

"Démuni" et "dénué" sont deux mots aux sens voisins.

Être "démuni", c'est être privé de quelque chose qu'on avait, mais qu'on a perdu : être démuné d'argent...

Être "dénué" c'est être également privé de quelque chose, mais de quelque chose qu'on n'a jamais eu... Par exemple : cet homme est dénué de bon sens.

"Démuni"... "dénué"... une nuance à respecter par les amateurs de bon langage.

LE BON LANGAGE

"Carnassier" et "carnivore"

Ces deux mots assez proches par le sens, ne doivent pas s'employer l'un pour l'autre.

Les animaux qui ne se nourrissent que de chair sont des "carnassiers".

"Carnivore" s'applique à l'homme et aux animaux qui se nourrissent de chair, entre autres aliments.

En quelque sorte, le terme "carnassier" est plus sauvage et plus brutal.

"Carnivore" ne fait que constater une habitude qui n'est pas exclusive.

La confusion est d'autant plus fréquente qu'en sciences naturelles, les "carnivores" comprennent les "carnassiers".

Dans l'usage non technique, la distinction entre "carnivore" et "carnassier" reste valable.

Remarque : En botanique, une plante peut être "carnivore", mais jamais "carnassière".

D'autre part, "carnassier" peut s'employer au sens figuré, ce qui n'est pas le cas de "carnivore".

"Médecin" et "docteur" ?

Le nom "médecin" désigne par sa fonction la personne légalement habilitée à soigner des malades.

"Docteur" est l'abréviation de "docteur en médecine". Il désigne le médecin de façon plus honorifique, par son titre.

On dit : aller chez le médecin, chez le docteur et non "aller au médecin, au docteur".

Remarque : Le titre de docteur s'applique aussi dans d'autres domaines : docteur en sciences, docteur en lettres, etc.

LES MOTS ET LEUR HISTOIRE

Un "paria"...

Le mot fit son apparition en 1693. Il vient de parayan, joueur de tambour dans l'Inde méridionale.

Ces musiciens étaient considérés comme impurs parce qu'ils jouaient dans les cortèges funèbres. C'étaient des individus hors caste, ceux qui étaient au plus bas de l'échelle sociale. On les appelait aussi "les intouchables". Ils étaient privés de tous droits religieux et sociaux. Cette classe fut abolie en 1947, date où l'indépendance fut proclamée en Inde.

Mais le mot "paria" continua à désigner un homme rejeté, exclu, méprisé...

NATION

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE AU BÉNIN : KÉRÉKOU — SOGLO DERNIER FACE-À-FACE, DIMANCHE 18 MARS 2001

(Suite de la première page)

la guerre des chiffres et des pourcentages observée au niveau de certains états-majors des candidats et relayée par des médias. Cette guerre, la commission électorale nationale autonome (CENA) a su l'éviter de justesse en mettant en gros à la disposition de la presse et de l'opinion publique, les grandes tendances qui sont par la suite confirmées par la décision de la Cour constitutionnelle.

Ainsi, le candidat Mathieu Kérékou vient en tête avec 1.054.920 voix soit 47,06%. Il est suivi de Nicéphore Dieudonné Soglo avec 648.749 voix, soit 28,94%, de Me Adrien Houngbédji avec 301.979 soit 13,47% et de Bruno Amoussou avec 89.811 voix soit 4,01%.

Ce sont-là les résultats provisoires sur lesquels les candidats à la présidentielle de mars 2001 sont appelés à formuler, au besoin, des recours, ou à élever des contestations. Et cela n'a guère tardé.

Le candidat Bruno Amoussou par le biais de sa direction de campagne, a fortement contesté les résultats dans les départements du Mono et du Couffo au cours d'un point de presse tenu le lundi 12 mars 2001 en invitant la Cour constitutionnelle à procéder aux rectifications nécessaires.

Le candidat Mathieu Kérékou, quant à lui et par une requête déposée à la Cour constitutionnelle ce même lundi 12 mars, a déclaré avoir constaté «des écarts significatifs entre les chiffres des inscriptions retenus par la Cour constitutionnelle dans les départements du Mono et du Couffo et les chiffres publiés par la Commission électorale nationale autonome dans les mêmes départements». Saisie de cette requête, la Cour constitutionnelle a procédé aux rectifications jugées nécessaires par elle et ce, en se référant à l'article 23 de son règlement intérieur qui stipule expressément : «Si la Cour constitutionnelle constate qu'une de ses décisions est entachée d'une erreur matérielle, elle peut la rectifier d'office et procéder à tous amendements jugés nécessaires».

Suite aux rectifications, le résultat de vote donne successivement aux quatre ténors : 1.127.100 voix pour Mathieu Kérékou soit 45,42% et 672.927 voix pour Nicéphore Dieudonné Soglo soit 27,12% tandis que Adrien Houngbédji recueille 313.186 voix soit 12,62%. Le suffrage de Bruno Amoussou passe de 89.811 voix à 213.136 soit de 4,01% à 8,59%.

Il convient de faire remarquer ici que pour une élection présidentielle aux enjeux multiples, des erreurs du genre sur les chiffres gagneraient à être évitées pour ne pas donner l'occasion au «malin», entendez le diable, de s'y glisser.

Mais à la vérité, si le législateur a prévu un délai de cinq jours aux candidats de se manifester pour ou contre les résultats provisoires proclamés par la Haute juridiction, c'est bien parce qu'il est conscient que des erreurs peuvent surgir. Ce n'est donc pas la peine de faire un drame de ce qui est arrivé. Et en la matière, le Bénin n'innove pas. L'exemple récent de l'élection présidentielle aux États-Unis d'Amérique est là.

Ce qui importe avant tout, c'est la vigilance dans la tolérance et la patience en vue du triomphe et du développement harmonieux du jeu démocratique au Bénin.

Dans la même lignée, le candidat Nicéphore Dieudonné Soglo a formulé un recours devant la Cour constitutionnelle pour vérification des chiffres le concernant. Ce faisant, il n'a fait que user de son droit quand bien même la Cour, dans sa décision EL-P 01-043, a affirmé avoir déjà procédé «aux rectifications jugées nécessaires tant au niveau des départements du Mono et du Couffo qu'au niveau national».

La confiance n'excluant pas le contrôle selon un adage, la Cour se doit cependant de révéler ses chiffres pour que rien ne demeure sans clarification et que le Bénin puisse continuer à donner la preuve de sa maturité démocratique.

Sous réserve d'éventuelles autres modifications des chiffres que pourraient entraîner d'autres recours probables dont pourrait être saisi la Cour, un constat s'impose : le vote du fils du terroir et pour cause ! Les meilleurs scores de la plupart des candidats et notamment des grosses cylindrées que sont Mathieu Kérékou, Nicéphore Dieudonné Soglo, Adrien Houngbédji et Bruno Amoussou, ont été réalisés dans leurs fiefs, voire leurs départements d'origine respectifs : Atacora-Donga, Zou, Porto-Novo, et Mono-Couffo. Ceci relance à nouveau et avec acuité, la question de l'unité nationale pourtant prônée par tous les candidats. Le fossé reste ici encore trop grand et constitue, à n'en point douter, un véritable danger à éviter à tout prix pour le pays, le Bénin.

S'il faut par ailleurs, saluer la maturité du peuple béninois qui a exercé massivement son devoir civique, il convient toutefois de déplorer certaines pratiques peu orthodoxes et regrettables enregistrées à l'occasion de cette élection présidentielle. Entre autres, on retiendra l'achat de conscience par les prétendants à la magistrature suprême. L'argent a encore circulé, beaucoup

circulé en vue de décider des électeurs à voter pour soi ou pour son candidat. Dix ans après l'avènement de l'ère démocratique au Bénin, ne serait-il pas plus décent pour nos hommes politiques de commencer effectivement à éduquer la génération montante à une certaine éthique, à une certaine morale en vue d'une relève politique plus responsable ?

QUI EST MATHIEU KÉRÉKOU ?

Né le 02 septembre 1933 à Kouarfa (Natitingou) dans l'Atacora, Mathieu Kérékou est diplômé de l'École d'État-Major de Paris (36^{ème} promotion). Il a successivement fait les écoles d'enfants de troupe de Kati (Mali) et de Saint-Louis du Sénégal avant de recevoir sa formation d'officier à l'école de formation des Sous-Officiers ressortissants des Territoires d'Outre-Mer (EFORTOM) de Fréjus — Promotion Communauté.

Nommé sous-lieutenant le 15 septembre 1960, il devient aide de camp du président Hubert Maga en 1961.

Nommé capitaine, il commande le groupement parachutiste de Ouadja. Il fait partie du groupe de «jeunes cadres» de l'armée qui déposent, en novembre 1965, le colonel Soglo et il devient président du comité militaire révolutionnaire, l'organe de réflexion et de décision de ces jeunes officiers. Mathieu Kérékou quitte ce comité en mai 1968. Il ne partage pas, en effet, les intentions de ses supérieurs hiérarchiques qui installent un civil, le Dr Émile Derlin Zinsou, au palais présidentiel.

Il garde ses distances lorsqu'est constitué, en 1970, le conseil présidentiel Maga-Ahomadégbe-Apithy et refuse de prêter le serment par lequel l'armée entend soutenir le «triumvirat».

Le 26 octobre 1972, Mathieu Kérékou prend le pouvoir, il devient président de la République, chef du gouvernement militaire révolutionnaire.

Mathieu Kérékou devient lieutenant-colonel le 1^{er} janvier 1973 et colonel le 1^{er} janvier 1976, puis général de brigade en avril 1983.

En 1990, sous la pression conjuguée des scolaires et universitaires, de l'ensemble des travailleurs qui en ont assez de l'oppression totalitaire, de la gabegie, de la dilapidation des fonds publics, de la paupérisation et de l'asservissement des populations, Mathieu Kérékou convoque la Conférence nationale des forces vives de la nation de février 1990 dont il accepte les conclusions contre l'opposition affichée de ses compagnons du parti de la



Président Mathieu Kérékou

révolution populaire du Bénin (PRPB). À la fin de la période de transition de douze mois, Kérékou est candidat à sa propre succession à l'élection présidentielle de 1991 où il n'obtient que 38 % du suffrage exprimé.

L'homme alors troque en décembre 1989 le marxisme-léninisme de son premier passage à la tête de l'État (1971-1991) contre un mysticisme religieux parfois surprenant, mais continue néanmoins de fasciner une bonne frange de la jeunesse.

Malgré le mutisme qu'il adopte lors de sa retraite entre 1991 et 1995, Mathieu Kérékou se retrouve au second tour de la présidentielle avec son successeur, le président Nicéphore Dieudonné Soglo qu'il bat avec 52% de voix, devenant à nouveau le président de la République de 1996 à 2001.

Ses détracteurs lui reprochent de s'enfermer depuis 1996 au palais de la Marina et de se couper des réalités.

En 2006, Mathieu Kérékou sera frappé par la limite d'âge (70 ans). Pour l'heure, le «caméléon» veut prouver «qu'il n'existe pas, pour un patriote convaincu, une petite porte de sortie en politique».

NATION

Les résultats proclamés par la Cour constitutionnelle invitent à réfléchir aussi sur l'épineux problème de la reconstitution de la classe politique nationale. Sur les dix-sept candidats qui viennent de solliciter le suffrage du peuple béninois, seuls les quatre, et on peut le dire avec plus de conviction aujourd'hui — les plus représentatifs du pays — ont pu s'imposer et ce, tout au long des diverses consultations électorales organisées sous l'ère du renouveau démocratique.

Les voix obtenues par chacun des treize autres candidats, en terme de pourcentage, sont ici évocatrices. En dehors d'un seul qui a pu difficilement avoir 1,38%, personne du reste n'a pu franchir la barre de 1%. Ils oscillent tous entre 0,23% et 0,70%. Voilà qui doit nous faire revenir à la question de

savoir si véritablement, ce pays a besoin de plus d'une centaine de formations ou regroupements politiques. Par ailleurs, l'absence de vrais débats sur les projets de société des partis politiques est à déplorer amèrement. Cela témoigne de l'inexistence de la capacité des partis politiques à conduire le Bénin vers des lendemains meilleurs. Cela témoigne aussi du manque de vrais leaders politiques capables de conduire le Bénin vers un développement harmonieux et durable.

Ce sont là des sujets à réflexion qu'il serait bon d'aborder et d'étudier en toute humilité et en toute responsabilité.

Le pays y gagnera certainement et notre démocratie aussi.

Guy Dossou-Yovo

QUI EST NICÉPHORE D. SOGLO ?



Président Nicéphore Dieudonné Soglo

Né à Lomé (Togo) le 29 novembre 1934, Nicéphore Dieudonné Soglo est Béninois, marié et père de deux enfants.

— Diplômé d'études supérieures de droit privé (Université de Paris),

— diplômé d'études supérieures de droit public (Université de Paris),

— licencié es-lettres (Sorbonne),

— diplômé de l'École nationale d'administration de Paris,

il a occupé d'importantes fonctions tant nationales qu'internationales.

1963 - 1965 : Inspecteur des finances et Conseiller technique du ministre des finances, de l'économie et du plan;

1963 - 1966 : Administrateur de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, président du comité monétaire national, administrateur de la

société nationale des huileries du Dahomey et administrateur de la société dahoméenne de banque.

1964 - 1967 : ministre de l'économie et des finances — Gouverneur FMI.

1973 - 1977 : chef service de l'inspection générale des finances.

1977 - 1978 : inspecteur général des finances, professeur à l'UNB.

1979 - 1982 : administrateur sup-
pléant, groupe de la Banque mondiale.

1982 : administrateur titulaire, groupe de la Banque mondiale.

Désigné Premier ministre de la transition par la Conférence nationale des forces vives de la nation de février 1990, il est élu pour un mandat de cinq ans président de la République en mars 1991. De 1991 à 1996, il a certes, considérablement redressé l'économie nationale par un ajustement structurel rigoureux, mais en a rendu les effets insupportables à la population en tolérant une corruption juste dans certains cercles proches du pouvoir; «J'ai beaucoup appris. J'ai compris ce qui était juste dans les critiques pas toujours malveillantes qui étaient faites à moi-même, à mon gouvernement et à des comportements autour de moi», a-t-il déclaré en rendant publique sa candidature à la présidentielle de mars 2001.

Battu en 1996 au deuxième tour du scrutin par Mathieu Kérékou, son prédécesseur, Nicéphore Dieudonné Soglo est un adepte du libéralisme économique.

COUR CONSTITUTIONNELLE
PROCLAMATION DES RÉSULTATS
DU PREMIER TOUR DE
L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Vu la Constitution du 11 décembre 1990;

Vu la loi n° 91-009 du 04 mars 1991, portant loi organique sur la Cour constitutionnelle modifiant la loi du 17 juin 1997;

Vu la loi n° 2000-18 du 3 janvier 2001, portant règles générales pour les élections en République du Bénin;

Vu la loi n° 2000-19 du 3 janvier 2001 définissant les règles particulières sur l'élection du président de la République;

Vu le décret n° 2000-636 du 22 décembre 2000, portant convocation du corps électoral pour l'élection du président de la République;

Vu le règlement intérieur de la Cour constitutionnelle;

Vu les Procès-verbaux du scrutin du 04 mars 2001 et les documents y annexés, dont notamment: les feuilles de dépouillement qui lui ont été transmises par la Commission électorale nationale autonome (CENA);

Vu les autres pièces, documents et les rapports des coordinateurs et délégués de la Cour Constitutionnelle ainsi que, les réclamations rédigées et annexées aux procès-verbaux du déroulement du scrutin

Vu toutes les requêtes relatives à l'élection présidentielle du 04 mars 2001 enregistrées à son secrétariat jusqu'à la date du 11 mars 2001 notamment:

Les recours : n° 1082-039/ ELP du 06 mars 2001 de M. Valentin Fassinou ;

n° 1084-040/ELP du 6 mars 2001 de M. Serge Akakpo;

n° 195-041 ELP du 7 mars 2001 de M. Marcellin Houessou;

n° 1107-042/ELP du 8 mars 2001 de M. Orou Gabé Orou Ségou;

n° 1110-043/ELP du 8 mars 2001 de M. Gilbert Bossa pour le compte des représentants de la CENA à Dakar,

n° 1111-044/ELP du 8 mars 2001 de M. Malik Monta-Wakil Boukari;

n° 1116-0115/ELP du 9 mars 2001 de M. Hyppolite D. Dansou;

n° 1118-046/ELP du 9 mars 2001 de Mme Yvonne Vieyra;

n° 1119-047/ELP du 9 mars 2001 de M. Dominique Adda;

n° 1120-048/ELP du 9 mars 2001 de M. Julien Dossou-Yovo et consorts;

n° 1121-049/ELP du 9 mars 2001 de M. Eugène Somadjé;

n° 1122-050/ELP du 9 mars 2001 de M. Kadévi K. et consorts;

n° 1123-053/ELP du 9 mars 2001 de M. Émile Tchégou;

n° 1133-062/ELP du 9 mars 2001 de M. Raphaël Savi;

n° 1139 063/ELP du 11 mars 2001 du Collectif des Béninois de l'extérieur

représentés par M. Marcel Gbaguidi et Dorotheé Gbégandji;

n° 1140-064/ELP du 11 mars 2001 de MM. Ambroise Houngbè et Georges Abadassi.

Après avoir, en sa qualité de garante de la régularité de l'élection du président de la République, examiné toutes les réclamations et statué sur les irrégularités relevées par elle-même, opéré diverses rectifications matérielles et procédé aux redressements jugés nécessaires et aux annulations des voix au niveau de certains bureaux de vote,

Considérant qu'il résulte de l'examen de l'ensemble des documents transmis à la Cour que dans de nombreux bureaux de vote des irrégularités ont été commises notamment: la propagande sur les lieux de vote, la pression sur les électeurs, diverses fraudes, vote de mineurs, écart important entre les émargements et les nombres des votants, le vote avec empreintes digitales au lieu du cachet, le vote à un endroit où l'on n'est pas inscrit, le défaut de décomptes ou décomptes fantaisistes des voix en diminution ou en excès sur la feuille de dépouillement, l'établissement des feuilles avec ratures et surcharges, l'absence de scrutateurs, la présence d'un seul scrutateur lors du dépouillement, la composition incomplète des bureaux de vote, le remplacement des membres de bureaux de vote par des autorités incompetentes, les discordances entre les mentions des procès-verbaux et celles des feuilles de dépouillement, le défaut de signature des procès-verbaux et/ou des feuilles de dépouillement, l'absence de procès-verbal et/ou de feuilles de dépouillement, le défaut d'annexer les bulletins nuls aux documents électoraux, la position des empreintes digitales sur les feuilles de dépouillement à titre de signature par des membres des bureaux de vote, l'utilisation d'urnes non transparentes.

Considérant que toutes ces irrégularités ont été commises par méconnaissance et/ou en violation de la Constitution et des lois électorales dont les dispositions tendent à assurer la régularité et la sincérité du scrutin;

Que la Cour constitutionnelle, après les avoir sanctionnées, arrête et proclame les résultats du scrutin du 04 mars 2001;

Proclame

Article 1er : Le scrutin auquel il a été procédé le 4 mars 2001 pour l'élection du président de la République au suffrage universel a donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits : 2.748.479
Votants : 2.409.344
Suffrages exprimés : 2.241.517
Majorité absolue : 1.120.758

1^{er} Mathieu Kérékou : 1.054.920
2^{ème} Nicéphore Dieudonné Soglo: 648.749
3^{ème} Adrien Houngbédji : 301.979
4^{ème} Bruno Amoussou : 89.811

(Lire la suite à la page 11)

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

MONSIEUR SASTRE : FOI ET INTELLIGENCE AU SERVICE DE L'AFRIQUE

Une année est déjà passée et c'est parce que je ne souhaite pas que sa mémoire soit trop vite oubliée que ma plume vient raviver le souvenir, à ma manière.

C'est dans son statut de pasteur, responsable du diocèse de Lokossa que ce grand patriote africain nous avait quittés. Comme évêque et éminent théologien, Monseigneur Sastre avait une haute conscience de ce que signifie la succession apostolique et d'en être un maillon. En réalité, je connais mal l'évêque.

Mais j'ai approché pendant près de dix ans le prêtre, au moment où il était directeur national des œuvres. Grand séminariste, je l'aidais pendant les vacances pour l'animation des camps de jeunesse puis jeune prêtre, je fus aumônier de la JECF, sous sa responsabilité. Au nom de l'amitié qui nous liait, c'est lui qui m'avait accompagné à l'église Saint-Michel pour ma première messe solennelle. Tout ce qu'il avait vu sur notre route de la rue des Rois, de la maison à l'église toute proche, lui servait à colorer l'homélie avec le génie qui était le sien.

C'est donc à cette époque que j'ai pu découvrir et apprécier sa maîtrise des données de sa foi qu'il ne cessait d'approfondir par une lecture assidue des parutions les plus récentes. Ce n'était pas un homme de dévotions. Mais il avait une soif insatiable de savoir religieux et de savoir tout court... Passablement critique alors à l'endroit de certaines structures d'Eglise et de leur relativité, il était intraitable sur ce qu'il tenait pour fondamental dans la foi chrétienne.

Aimant les débats contradictoires, c'est sans doute quand il faisait appel à la raison pour servir sa foi qu'il se montrait brillant et souvent génial. J'ai dit Foi et Raison et ce n'est pas un assemblage quelconque. Comme nos rois qui ne choisissaient pas leur nom au hasard, les évêques non plus ne prennent pas leur devise au hasard. « Dans la Lumière nous voyons la Lumière » (Ps 35). Cette devise de l'ancien prélat de Lokossa allie, à mon avis, Foi et Raison.

Dans le ministère pastoral d'un serviteur de la Parole de Dieu, c'est la lumière qui vient de Dieu qui éclaire les lumières vacillantes de notre raison. Tout peut alors devenir sous sa plume et sur ses lèvres d'une éblouissante luminosité et son regard pétillant de vie. Il ridiculisait volontiers la bêtise et se jouait avec humour de l'ignorance qu'il n'acceptait pas de voir prendre des airs de prétention. Il en paraissait conscient et en éprouvait une sorte de satisfaction et/ou de jouissance amusées.

On a peut-être pas suffisamment prêté attention au fait suivant : C'est l'évêque béninois qui a choisi la donnée de la lumière comme devise qui est aussi celui qui a créé une structure pour les aveugles. Avec lui, comme au temps du Christ, il faut que les aveugles voient. Que de cécités obscurcissent l'horizon des peuples africains !

La force de ses idées et l'énergie qu'il leur impulsait par la conviction donnaient du dynamisme à son débit lent qui lui permet-



Monseigneur Robert Sastre (en complet veste) et la délégation dahoméenne au troisième Conseil mondial de la jeunesse ouvrière catholique (JOC). C'était à Bangkok, en Thaïlande, où se sont tenues, en 1966, les assises du mouvement autour de Joseph cardinal Cardijn, son fondateur. (Photo archives).

tait d'ordonner sa pensée pour avoir raison de toutes les résistances. Quand il voulait donner le souffle d'une sainte colère au discours, il paraissait véhément, puis redescendait pour retrouver son rythme.

Soucieux de partager sa foi et sa passion pour une Afrique libre et digne, il avait perçu bien mieux que d'autres qui le critiquaient l'importance des moyens de communication. Avec l'émission « Si tu savais » qu'il préparait méticuleusement par écrit, il a su donner une certaine audience à la doctrine sociale de l'Eglise. Il répandait les valeurs d'inculturation avant que le mot ne fût inventé.

D'un camp de scout à Pobé, il passait à un camp de JEC à Bohicon, en voyageant la nuit pour s'arrêter à Cotonou, le temps de conjurer une menace de son asthme chronique. Cette cavalcade à travers le Bénin lui a souvent valu des accidents au volant de sa Renault 4 qu'il considérait comme la meilleure des voitures. Il s'agissait alors surtout de la jeunesse chrétienne qu'il voulait former et il en a formée. Il se laissait consumer par un zèle apostolique qu'il faut l'approcher pour percevoir. Il avait à cœur de former cette jeunesse pour un engagement fécond au service de nos États-Nations en gestation.

Mettre une étonnante érudition et une intelligence aussi brillante au service de la Parole de Dieu faisait mon admiration, fascinait et poussait le séminariste que j'étais à aller de l'avant pour une cause aussi noble que le service de Dieu, de nos frères et du pays. Ce fut une imposture de garder cet homme pendant près d'un mois dans un commissariat au prétexte d'actes antirévolutionnaires.

Il aurait bien voulu parler d'autres langues du Bénin au moins le fon. Mais, il paraissait visiblement peu doué pour les langues nationales. Son minia maternel dans lequel il excellait ne concédait pas grand-chose aux autres langues, en dehors des faits humoristiques dont il avait une bonne collection.

Devant la part de gâchis que l'on a pu observer après les indépendances pour lesquelles il s'était farouchement battu

aux générations futures. Il faudra que l'un ou l'autre de ses fils spirituels se donne la tâche d'offrir à la postérité ses écrits inédits. Ce sera tout sauf sans intérêts.

J'avoue que j'ai eu du mal à le suivre dans les formes ultimes de son patriotisme et de son africanisme ombrageux. Dans une dernière émission commune à la télévision béninoise, il disait que l'Afrique traînait suffisamment de maux et qu'il ne fallait pas en rajouter, en la critiquant. Cette manière de protéger l'Africain était moins en correspondance avec mon irrésistible universalisme qui m'interdit de voir l'Afrique traiter comme une sous-humanité par complaisance. Je me demande si son ouverture pastorale n'y a pas un peu perdu. Car, il avait tant de choses à proposer à l'Universel au cœur même de cette africanité à laquelle il tenait. Il avait fini par être perçu un peu comme un raciste. Ce ne peut être une belle image pour un pasteur.

Monseigneur Sastre nous avait quittés, un après-midi, le dimanche 16 janvier, jour symbolique au Bénin, incarnation de toutes les contradictions d'une AFRIQUE qui n'en finit pas de se chercher.

Abbé Alphaonse Codjo QUENUM
professeur à l'ICAO, Abidjan

LE DERNIER REGARD

« Et mes yeux en s'élevant pénétraient dans la haute lumière où tout est vérité ».
(Dante)

Lorsqu'au mois de juillet 1999, libéré de mes fonctions au gouvernement, je pus trouver un moment de tranquillité personnelle, je demandai à Monseigneur Sastre s'il pouvait m'accueillir pour un long entretien sans ordre du jour précis. Il fixa la date: un mercredi, à l'heure du déjeuner. Les religieuses de l'évêché furent généreuses. Le déjeuner était simple mais fort agréable. C'était des mets de chez nous, délicieusement apprêtés.

Monseigneur m'écoula beaucoup, me fit des confidences sur toutes sortes de sujets. Il y eut des silences complices, des rappels de souvenirs communs et il me confia du courrier pour des amis, car nous étions proches du 6 août, jour de la Transfiguration, date mémorable pour lui. Il avait été ordonné évêque ce jour-là, en 1972 — et il voulait chaque année marquer l'événement par une manifestation symbolique, significative. Pour ce 6 août 1999, il avait décidé d'accueillir et de bénir l'entrée en religion de plusieurs filles de son diocèse, les Sœurs Servantes de la Lumière du Christ et il souhaitait la présence — en cette occasion — de ses nombreux amis.

Agapes terminées, grâces rendues, lentement, lourdement, en traînant vraiment les pas, nous nous dirigeâmes presque malgré nous vers ma voiture. Nous ne voulions pratiquement plus nous quitter. Finalement, je pris la décision en ouvrant la portière car j'avais un autre rendez-vous à Cotonou à 19 heures. Monseigneur me regarda très affectueusement comme il ne le fit jamais et sa main se leva pour me saluer... C'était l'adieu. Je ne devais plus le revoir.

Retré à Djirgbe, je confiai à mon épouse, cette nuit-là, ma profonde joie d'avoir rencontré Monseigneur, la densité de notre entretien et l'émouvant au revoir.

Isabelle et moi avons promis entre nous de lui manifester à nouveau et spécialement notre fraternité de toujours par un geste qui pouvait le réjouir. Nous fumes simplement surpris par l'annonce, à la télévision le 16 janvier 2000, de la mort de Monseigneur Robert Sastre. J'en demeurai longtemps pétrifié... et me revint ce regard affectueux et insistant, cet au revoir... cet adieu déjà inspiré.

Robert Sastre a été pour moi un ami exceptionnel, un peu plus âgé mais toujours très proche comme si nous étions jumeaux, et nous étions en effet des « esprits jumeaux » (comprenez qui pourra !)

Je le revois en plusieurs circonstances. Un jour il m'offre un livre et il écrit en dédicace: « Pour que notre amitié toujours monte ». Un autre jour, je reçois de Rome où il achevait ses études de théologie une lettre réagissant à ma décision de quitter le séminaire

(Lire la suite à la page 10)

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

CARÊME □ MESSAGE DU PAPE JEAN-PAUL II POUR LE CARÊME 2001

«LA CHARITÉ NE TIENT PAS COMPTE DU MAL»

L'Apôtre Paul rappelle que le pardon est une des formes les plus élevées de l'exercice de la charité

(Suite de la première page)

force spirituelle constante, parce qu'ils ne perçoivent pas l'urgence de se confronter avec la vérité de l'Évangile. Ils s'efforcent de vider de leur sens et de rendre inoffensives, pour qu'elles ne troublent pas leur façon de vivre, des paroles comme celles-ci: «Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent» (Lc 6, 27). De telles paroles sont aux yeux de ces personnes fort difficiles à accepter et à traduire en comportements de vie cohérents. En effet, si ces paroles sont prises au sérieux, elles exigent une conversion radicale. Au contraire, quand on est offensé et blessé, on est tenté de céder aux mécanismes psychologiques de l'apitoiement sur soi et de la vengeance, ignorant l'invitation de Jésus à aimer son propre ennemi. La vie humaine quotidienne fait cependant apparaître, avec une grande évidence, qu'on ne peut renoncer au pardon et à la réconciliation si l'on veut parvenir à un réel renouveau personnel et social. Cela vaut dans les relations interpersonnelles, mais aussi dans les rapports entre communautés et entre nations.

3. Les conflits innombrables et tragiques qui déchirent l'humanité, et qui découlent parfois de motifs religieux mal compris, ont creusé des fossés de haine et de violence entre les peuples. Cela se produit aussi parfois entre groupes et factions au sein d'une même nation. Ainsi, il arrive que l'on assiste, avec une sensation douloureuse d'impuissance, à la reprise de luttes que l'on croyait définitivement apaisées, et on a l'impression que certains peuples sont impliqués dans une spirale de violence sans fin, qui continuera à faire d'innombrables victimes, sans qu'il y ait la moindre perspective concrète de solution. Et les vœux de paix, qui sont formés aux quatre coins du monde, s'avèrent inefficaces: l'engagement nécessaire pour parvenir à la concorde désirée ne parvient pas à prendre corps.

Face à ce scénario inquiétant, les chrétiens ne peuvent rester indifférents. Et c'est pourquoi, au cours de l'Année jubilaire qui vient de se terminer, je me suis fait l'écho de la demande de pardon que l'Eglise adressait à Dieu pour les péchés de ses enfants. Nous sommes bien conscients que les fautes des chrétiens ont malheureusement obscurci son visage immaculé, mais, confiants en l'amour miséricordieux de Dieu qui, dans la perspective du repentir, ne tient pas compte du mal, nous savons également que c'est avec confiance que nous pouvons sans cesse reprendre le chemin. L'amour de Dieu trouve son expression la plus haute précisément quand l'homme, pécheur et ingrat, est admis à vivre en pleine communion avec Lui. Dans cette optique, la «pu-

rification de la mémoire» constitue avant tout la profession renouvelée de la miséricorde divine, profession que l'Eglise, à ses différents niveaux, est appelée chaque fois à faire sienne avec une conviction renouvelée.

4. L'unique voie de la paix est le pardon. Accepter et accorder le pardon rend possible une nouvelle qualité de rapports entre les hommes, interrompt la spirale de la haine et de la vengeance, et rompt les chaînes du mal qui enserreraient le cœur des ennemis. Pour les nations à la recherche de la réconciliation et pour toutes les personnes qui désirent une coexistence pacifique entre les individus et entre les peuples, il n'y a pas d'autre voie que celle-ci: le pardon reçu et offert. Quelle richesse d'enseignements salutaires contiennent les paroles du Seigneur: «Aimez vos ennemis, et priez pour vos persécuteurs, afin de devenir fils de votre Père qui est aux cieux, car il fait lever son soleil sur les méchants et sur les bons, et tomber la pluie sur les justes et sur les injustes» (Mt 5, 44-45)! Aimer celui qui nous a offensés désarme l'adversaire et peut transformer même un champ de bataille en un lieu de coopération solidaire.

C'est là un défi qui concerne les personnes mais aussi les communautés, les peuples et l'humanité entière. Il concerne de façon spéciale les familles. Il n'est pas facile de se convertir au pardon et à la réconciliation. Se réconcilier peut déjà paraître problématique lorsque, au point de départ, se trouve notre propre faute. Si la faute vient de l'autre, se réconcilier peut même être perçu comme une humiliation qui dépasse la raison. Pour une telle démarche, un chemin de conversion intérieure est nécessaire; il faut le courage de l'humble obéissance au commandement de Jésus. Sa parole ne laisse pas de doute: non seulement celui qui provoque l'iniété mais aussi celui qui la subit doit chercher la réconciliation (cf. Mt 5, 23-24). Le chrétien doit aussi faire la paix lorsqu'il se sent victime

de celui qui l'a offensé et frappé injustement. Le Seigneur lui-même a agi ainsi. Il attend du disciple qu'il le suive, coopérant ainsi à la rédemption de son frère.

De nos jours, le pardon apparaît toujours plus comme une dimension nécessaire pour un renouveau social authentique et pour l'affermissement de la paix dans le monde. En annonçant le pardon et l'amour des ennemis, l'Eglise a conscience d'introduire dans le patrimoine spirituel de l'humanité entière une façon nouvelle de vivre en relation avec les autres; une façon laborieuse, certes, mais riche d'espérance. Pour ce faire, elle sait qu'elle peut compter sur l'aide du Seigneur, qui jamais n'abandonne ceux



Le pape Jean-Paul II depuis le balcon place Saint-Pierre à Rome.

qui ont recours à Lui dans les difficultés.

5. «La charité ne tient pas compte du mal» (cf. 1 Co 13, 5). Dans cette expression de la première Lettre aux Corinthiens, l'Apôtre Paul rappelle que le pardon est une des formes les plus élevées de l'exercice de la charité. Le temps du Carême est un temps propice pour mieux approfondir la portée de cette vérité. Par le sacrement de la Réconciliation, le Père nous donne son pardon dans le Christ et cela nous pousse à vivre dans la charité, considérant l'autre non pas comme un ennemi, mais comme un frère.

Puisse ce temps de pénitence et de réconciliation encourager les croyants à penser et à agir sous le signe d'une charité authentique, ouverte à toutes les dimensions de l'homme! Cette attitude intérieure les mènera à porter les fruits de l'Esprit (cf. Ga 5, 22) et à offrir avec un cœur nouveau une

aide matérielle à ceux qui sont dans le besoin.

Un cœur réconcilié avec Dieu et avec le prochain est un cœur généreux. Durant les jours saints du Carême, la «collecte» prend une valeur significative, car il ne s'agit pas de donner de son superflu pour tranquilliser sa conscience, mais de prendre en charge, avec sollicitude et solidarité la misère présente dans le monde. Considérer le visage douloureux et les conditions de souffrance de tant de frères et sœurs nous pousse nécessairement à partager au moins une partie de nos biens avec ceux qui sont en difficulté. Et l'offrande de Carême a encore plus de valeur lorsque celui qui la fait s'est libéré du ressentiment et de l'indifférence, obstacles qui le maintiennent à distance de la communion avec Dieu et avec ses frères.

Le monde attend des chrétiens un témoignage cohérent de communion et de solidarité. A ce propos, les paroles de l'Apôtre Jean sont particulièrement révélatrices: «Celui qui a de quoi vivre en ce monde, s'il voit son frère dans le besoin sans se laisser attendrir, comment l'amour de Dieu pourrait-il demeurer en lui?» (1 Jn 3, 17).

Frères et sœurs! Commentant l'enseignement du Seigneur sur la montée vers Jérusalem, saint Jean Chrysostome rappelle que le Christ ne laisse pas ses disciples dans l'ignorance des luttes et des sacrifices qui les attendent. Il souligne qu'il est difficile de renoncer à son «moi», mais que ce n'est pas impossible quand on peut compter sur l'aide de Dieu qui nous est accordée «au moyen de la communion avec la personne du Christ» (Homélie sur l'Évangile de Matthieu, 65, 2: PG 58, 619).

Voilà pourquoi, en ce Carême, je désire inviter tous les croyants à prier le Seigneur avec ardeur et confiance d'accorder à chacun de nous de faire une nouvelle expérience de sa miséricorde. Seul ce don nous aidera à accueillir et à vivre d'une manière toujours plus joyeuse et plus généreuse la charité de Christ, qui «ne s'irrite pas, ne tient pas compte du mal, ne se réjouit pas de l'injustice, mais qui met sa joie dans la vérité» (cf. 1 Co 13, 5-6).

Avec ces sentiments, j'invoque la protection de la Mère de Miséricorde sur la marche de Carême de toute la communauté des croyants et, de tout cœur, je donne à chacun la Bénédiction apostolique.

Du Vatican, le 7 janvier 2001

Joannes Paulus a. p.

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

LA PAROISSE NOTRE-DAME DE LOURDES DE COVÈ A VIBRÉ DE JOIE AUX CÔTÉS DE SON CURÉ, L'ABBÉ DAVID BATTO



Le samedi 23 décembre dernier, l'abbé David Batto, curé de la paroisse Notre-Dame de Lourdes de Covè et aumônier de hanyé faisait ses dix ans de vie sacerdotale.

Bien décorée, l'église Notre-Dame de Lourdes de Covè qui avait servi de cadre pour l'action de grâce, était trop petite pour

la circonstance. La sérénité du ciel ajoutait sa note soutenue par la belle et douce clarté du soleil.

Il était 10 H 15mn exactement quand la cloche de la paroisse avait annoncé le début de la messe d'action de grâce. La procession partie de derrière l'église, fermée par l'heureux du jour devancé par un diacre et sept prêtres, était soutenue par le hanyé qui exécutait : « O mi kpa ke do to togon le mi ji han do kpa susu ton ».

La première lecture tirée de 2 Co 4, 1-7 mettait essentiellement l'accent sur l'amour parfait qui bannit toute crainte. L'Évangile tiré de Luc 22, 24-30, à son tour, mit l'accent sur l'avertissement et la promesse de Jésus-Christ aux douze apôtres quand ils en arrivèrent à se quereller sur celui d'entre eux qui leur semblait le plus grand.

Dans son homélie de circonstance, l'abbé David Batto remercia ses parents spirituels c'est-à-dire les fidèles-laïcs de sa juridiction ecclésiastique, puis les prêtres qui l'entouraient et tous ceux qui se sont investis pour la réussite de la fête. Il invita ensuite les fidèles-laïcs à faire montre d'indulgence vis-à-vis des âmes consacrées et à une fréquentation plus assidue des sacrements. Son souhait exprimé à l'endroit des chrétiens pour cette nouvelle année est de les voir accomplir en tout la volonté de Dieu.

La célébration eucharistique prit fin à 11 heures 55mn.

À l'heureux jubilaire, bon anniversaire et beaucoup de courage. Que notre Père des cieux, le miséricordieux bénisse son ministère et conduise ses pas.

Jacques-Fernando Gnanvi
Aspirant

LE DERNIER REGARD

(Suite de la page 8)

Saint-Gall. « Je regrette vraiment ton départ. Je regrette d'avoir été loin de toi et de ne pas avoir pu t'épauler alors que sans doute tu avais besoin que je sois là ».

Notre amitié était fondée sur l'admiration très forte que j'avais pour son intelligence tout à fait singulière dans sa finesse pénétrante et pour son expression jamais égale.

Au cours de nos entretiens brefs en récréation au séminaire, pendant les vacances chez une tante à Lomé, Robert Sastre m'a introduit aux lettres universelles.

Avec lui, j'apprenais Claudel et Péguy, Cyrano, L'Aiglon, et la Divine Comédie...

Il avait une plume d'or, une vérité tranchante, un amour passionné pour Jésus, Lumière de vie, et il nourrissait pour l'Afrique-mère une dévotion profonde.

Comment oublier ses années d'aumônier d'étudiants à la rue Thibaud à Paris avec le père Joseph-Michel qui, le premier, parla de « décolonisation », le fameux congrès des étudiants catholiques africains à Rome en 1956, les débats d'étudiants sur l'indépendance de nos pays, les débuts de notre autonomie politique, l'incompréhension de beaucoup, la fidélité commune au père Jacques Bertho, soutien indéfectible de notre équipe d'avant-garde? Comment

oublier Montbéliard où il vint, à mon invitation, témoigner pour Robert Chopard — « le sarment qu'on émondait... qui vécut un chemin de croix personnel de missionnaire audacieux, de frère incompris, de malade sclérosé, d'agonisant perpétuel... »?

Robert Sastre, était proche de lui. Et comme lui, il put montrer, au cours des ans sa très grande humilité — qui aux yeux de beaucoup n'était pas évidente.

Je sais, moi, son ami et son frère, qu'il n'a jamais voulu sortir de sa vocation alors qu'il était très bien équipé pour des fonctions sociales dont il aurait pu assurer la charge même en restant prêtre. Il les refusa toujours.

Et il fut le défenseur des petits, des faibles, des incompris.

Il voulait une Église culturellement fondée en Afrique, au Bénin, au Mono, Il ne proférait pas la menace des feux de l'enfer... Il préférait prêcher la miséricorde dans une eucharistie intelligemment ouverte.

Il voulait que les laïcs prennent toute leur place dans « l'Assemblée », — l'Église —, et seulement encadrés ou soutenus par le clergé dans les domaines qui sont vraiment les siens.

Je n'ai qu'un regret. Ce prêtre inspiré, cet orateur qui prêcha le carême à la télévision française, ce prophète qui jamais ne renia sa source, n'a pas écrit, de son vivant, les ouvrages, les témoignages et les appels qui nous manquent cruellement aujourd'hui.

EST-CE VRAIMENT TARD ?

Je sais que des manuscrits existent. Je viens prier son successeur, Son Excellence Monseigneur Victor Agbanou, de lancer un projet d'édition des paroles, écrits et témoignages de Monsieur Robert Sastre.

L'Église et l'Afrique en tireront grand bénéfice.

Ainsi se prolongera le dernier regard, le regard de l'Archange qui, des rives du Mono, nous a prédit le salut par Jésus-Christ, Lumière du monde...

« In lumine tuo, vidimus lumen »!

Albert Tévoédjè



Monseigneur Robert Sastre au cours de l'une de ses multiples interventions.

DIOCÈSES DE PARAKOU ET DE N'DALI : LES CONCLUSIONS DU SYNODE DIOCÉSAIN SONT PROMULGUÉES

Deo gratias! Deo gratias! C'était l'hymne chanté au lendemain de la célébration du centenaire de l'évangélisation dans le Borgou, évangélisation qui a commencé faut-il le rappeler, à Pèrè. Cet hymne a été chanté, en effet, par le peuple de Dieu de l'archidiocèse de Parakou et celui du diocèse de N'Dali lors de leur démarche annuelle de foi : le pèlerinage marial de Bembèrèkè. Le 28 janvier 2001 donc, évêques et prêtres, religieux et laïcs se sont rassemblés autour de Notre-Dame de la Paix à Bembèrèkè. Ce beau et grand rassemblement a donné lieu à une action de grâce, à la prière communautaire, à l'exhortation, et a enregistré la promulgation des conclusions du synode diocésain de Parakou.

En présence de Son Excellence Monseigneur Fidèle Agbachi, archevêque de Parakou, de quarante-quatre prêtres concélébrants et d'une immense foule de religieux et fidèles laïcs, l'ordinaire du lieu, Son Excellence Monseigneur Martin Adjou-Moumouni, a exprimé les motifs de l'action de grâce de ce jour béni par le

Seigneur, notre Dieu : « Nous rendons grâce de ce que Marie est pour Dieu et pour nous. Nous rendons grâce pour le fait que nous soyons tous présents ici. Nous rendons grâce aussi pour le don du synode ».

La pièce maîtresse de ce pèlerinage est, sans nul doute, la promulgation des conclusions du synode diocésain. Débuté pratiquement le 21 janvier 1996, ce synode s'est achevé le 23 mai 1999. Il est à rappeler qu'au début des travaux synodaux, les actuels diocèses de Parakou et de N'Dali constituaient l'archidiocèse de Parakou d'alors avec à sa tête Monseigneur Nestor Assogba transféré entre temps au siège métropolitain de Cotonou. Les travaux dudit synode diocésain ont été assurés par les pasteurs, les religieux, les laïcs, les hommes de bonne volonté des actuels diocèses de Parakou et de N'Dali. En conséquence, les conclusions synodales promulguées seront appliquées tant dans l'archidiocèse de Parakou que dans le diocèse de N'Dali.

RÉPONSE À DES INTERROGATIONS

« Qu'est-ce au fait qu'un synode soit-il diocésain? Qui est l'initiateur de celui de l'archidiocèse de Parakou? Quel est son objectif? »

Le synode, explique Monseigneur Fidèle Agbachi, archevêque de Parakou, c'est faire route ensemble; il est la réflexion sur notre foi, la foi chrétienne pour voir comment marcher sur le chemin du Seigneur en allant du bien au mieux. Or, faire chemin ensemble nécessite un ou des compagnons. Après l'auto-interrogation : « Avec qui devons-nous faire route? », l'archevêque de Parakou, dans son homélie, a montré que les compagnons terrestres, bien qu'indispensables, ne nous suffisent pas. Il nous faut aussi des compagnons célestes et, pour cela, Dieu nous propose les saints dont la Vierge Marie. Et, si peu que nous croyons en la communion des saints, nous devons nous accrocher à ces derniers et de façon toute particulière à Marie pour faire route avec elle. C'est cela-même qui justifie ce rendez-vous de Bembèrèkè.

Ce synode diocésain, cette marche d'ensemble, cette réflexion sur la foi a pour objectif premier, selon les mots de l'abbé Léonard Goragui, un père synodal, la réflexion sur le

visage que doit prendre l'Église du Borgou dans la perspective de l'évolution du troisième millénaire. Le besoin d'organiser un synode diocésain avait été senti par Monseigneur Nestor Assogba, alors archevêque de Parakou; et c'est lui qui l'avait convoqué le 21 janvier 1996. Mais les conclusions des travaux ont été signées et promulguées par Leurs Excellences Nos Seigneurs Fidèle Agbachi et Martin Adjou-Moumouni respectivement archevêque de Parakou et évêque de N'Dali créés entre temps. Ceux-ci n'ont d'ailleurs pas manqué de lancer au peuple chrétien une double exhortation à l'occasion de ce pèlerinage :

1 — Une mission particulière a été confiée aux curés des différentes paroisses des deux diocèses, mission qui consiste à divulguer et enseigner aux fidèles dont ils ont la charge, les conclusions dudit synode diocésain pour les aider à bien les vivre en vue de dynamiser l'Église-Famille qui est à Parakou et à N'Dali en ce début du troisième millénaire.

2 — À la fin de la célébration eucharistique, les deux évêques ont exhorté le peuple chrétien à témoigner de sa foi en étant des artisans de paix qui savent respecter autrui dans ses opinions, dans son choix, dans ses goûts, en gros dans sa différence.

Adambadji T. Adelphe

PROCLAMATION DES RÉSULTATS DU PREMIER TOUR DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

(Suite de la page 7)

5^{ème} Lafia Sacca : 29.241
6^{ème} François Xavier Loko : 15.769
7^{ème} Adébayo Abimbola : 14.460
8^{ème} Soulé Dankoro : 14.452
9^{ème} Mamoudou Wallis Zoumarou : 13.116
10^{ème} Rhétice Dagba : 11.350
11^{ème} Akouavi Marie Elise Gbèdo : 8.125
12^{ème} Lionel A. Jacques Agbo : 7.911
13^{ème} Agbovi K. Léandre Djagoué : 7.488
14^{ème} Gatièn HOUNGBEDJI : 7.313
15^{ème} Sadikou Alao : 5.893
16^{ème} Akandé Olofindji : 5.735
17^{ème} François Kouyami : 5.205

Article 2. Sont qualifiés pour se présenter au second tour de scrutin de l'élection présidentielle :

M. Mathieu Kérékou
M. Nicéphore Dieudonné Soglo

Article 3. La présente proclamation sera notifiée à

MM. Mathieu Kérékou
Nicéphore Dieudonné Soglo
Adrien HOUNGBEDJI

Bruno Amoussou
Lafia Sacca
François Xavier Loko
Adébayo Abimbola
Soulé Dankoro
Mamoudou Wallis Zoumarou
Rhétice Dagba
Akouavi Marie-Elise Gbèdo
Lionel A. Jacques Agbo
Agbovi K. Léandre Djagoué
Gatièn HOUNGBEDJI
Sadikou Alao
Akandé Olofindji
François Kouyami

et publié au Journal Officiel.

Ont siégé à Cotonou le lundi 12 mars 2001

Mme Conceptia D. Ouinsou : Président
Lucien Sébo : Vice-président
Idrissou Boukari : Membre
Maurice Glèlé-Ahanhanzo : Membre
Alexis Hountondji : Membre
Jacques Mayaba : Membre
Mme Clotilde Médégan Noughodé : Membre

DÉCISION EL-P 01-043

La Cour Constitutionnelle,

VU la Constitution du 11 décembre 1990 ;

VU la Loi n° 91-009 du 04 mars 1991 portant loi organique sur la Cour constitutionnelle modifiée par la Loi du 17 juin 1997 ;

VU la Loi n° 2000-18 du 03 janvier 2001 portant règles générales pour les élections en République du Bénin ;

VU la Loi n° 2000-19 du 03 janvier 2001 définissant les règles particulières sur l'élection du Président de la République ;

VU le Décret n° 2000-636 du 22 décembre 2000 portant convocation du corps électoral pour l'élection du Président de la République ;

VU le Règlement Intérieur de la Cour Constitutionnelle ;

VU les Procès-Verbaux du scrutin du 04 mars 2001 et les documents y annexés dont notamment les feuilles de dépouillement qui lui ont été transmis par la Commission Electorale Nationale Autonome (C.E.N.A.) ;

VU la Proclamation du 12 mars 2001 relative au premier tour de l'élection présidentielle du 04 mars 2001 ;

Ensemble les pièces du dossier ;

Oui le Professeur Maurice GLÈLÉ AHANHANZO en son rapport ;

Après en avoir délibéré ;

Considérant que par requête du 12 mars 2001 enregistrée à son Secrétariat Général à la même date sous le numéro 1172/074-EL-P, Monsieur Mathieu Kérékou, candidat à ladite élection,

saisir la Cour constitutionnelle d'une demande en rectification d'erreurs matérielles d'une décision ;

Considérant qu'il est établi que tous les documents électoraux transmis par la Commission électorale nationale autonome ont été traités et saisis ; que dans le cadre de l'examen de la requête susvisée, les investigations faites au niveau du traitement informatique desdits documents ont révélé que pour des raisons techniques, les données concernant le décompte des suffrages dans les départements du Couffo et du Mono ont été « corrompues » et n'ont pas été toutes restituées ; qu'il y a donc eu erreur matérielle dans le décompte des voix dans les seuls départements du Couffo et du Mono ;

Considérant que selon l'article 23 du Règlement Intérieur de la Cour Constitutionnelle : « Si la Cour Constitutionnelle constate qu'une de ses décisions est entachée d'une erreur matérielle, elle peut la rectifier d'office et procéder à tous amendements jugés nécessaires » ; que, dès lors, il y a lieu de procéder aux rectifications jugées nécessaires tant au niveau des départements du Mono et du Couffo qu'au niveau national ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}. Dans les départements du Couffo et du Mono, le candidat Mathieu Kérékou a obtenu respectivement 41.910 voix et 45.369 voix au lieu de 5.617 et 10.727.

Article 2. Au niveau national, les résultats du 1^{er} tour de scrutin auquel il a été procédé le 4 mars 2001 pour l'élection du Président de la République au suffrage universel se présentent comme suit :

Electeurs inscrits : 3.034.471 au lieu de 2.748.479

Votants : 2.462.595 au lieu de 2.409.344

Suffrages exprimés : 2.481.529 au lieu de 2.241.517

Majorité absolue : 1.240.765 au lieu de 1.120.758

1 — M. Mathieu Kérékou : 1.127.100 au lieu de 1.054.920

2 — M. Nicéphore Dieudonné Soglo : 672.927 au lieu de 648.749

3 — M. Adrien HOUNGBEDJI : 313.186 au lieu de 301.979

4 — M. Bruno Ange-Marie AMOUSSOU : 213.136 au lieu de 89.811

5 — M. Sacca LAFIA : 29.656 au lieu de 29.241

6 — M. François Xavier LOKO : 16.656 au lieu de 15.769
7 — M. Adébayo ABIMBOLA : 15.251 au lieu de 14.460
8 — M. Soulé DANKORO : 15.614 au lieu de 14.452
9 — M. Mamadou WALLIS ZOUMAROU : 13.576 au lieu de 13.116
10 — M. Rhétice FRANCHY DAGBA : 12.697 au lieu de 11.350
11 — M. Akouavi Marie Elise GBÈDO : 8.952 au lieu de 8.125
12 — M. Agbovi K. Léandre DJAGOUÉ : 8.565 au lieu de 7.488
13 — M. Lionel A. Jacques AGBO : 8.226 au lieu de 7.911
14 — M. Gatièn HOUNGBEDJI : 8.092 au lieu de 7.313
15 — M. Sadikou ALAO : 6.223 au lieu de 5.893
16 — M. Akandé OLOFINDJI : 6.258 au lieu de 5.735
17 — M. François KOUYAMI : 5.414 au lieu de 5.205

Article 3. Sont qualifiés pour se présenter au second tour du scrutin de l'élection présidentielle :

— Monsieur Mathieu Kérékou
— Monsieur Nicéphore Dieudonné Soglo

Article 4. La présente décision sera notifiée à Messieurs Mathieu Kérékou, Nicéphore Dieudonné Soglo, Adrien HOUNGBEDJI, Bruno Ange-Marie AMOUSSOU, Sacca LAFIA, François Xavier LOKO, Adébayo ABIMBOLA, Soulé DANKORO, Mamoudou WALLIS ZOUMAROU, Rhétice FRANCHY DAGBA, Madame Akouavi Marie-Elise GBÈDO, Messieurs Agbovi Kouessan Léandre DJAGOUÉ, Lionel A. Jacques AGBO, Gatièn HOUNGBEDJI, Sadikou ALAO, Akandé OLOFINDJI, François KOUYAMI et publiée au Journal Officiel.

Ont siégé à Cotonou, les douze et treize mars deux mille un,

Madame Conceptia D. OUINSOU : Président
Messieurs
Lucien Sébo : Vice-Président
Idrissou BOUKARI : Membre
Maurice GLÈLÉ AHANHANZO : Membre
Alexis HOUNTONDJI : Membre
Jacques D. MAYABA : Membre
Mme Clotilde MÉDÉGAN-NOUGBODÉ : Membre

Le Rapporteur, Le Président,
Maurice Conceptia D. D.
GLÈLÉ AHANHANZO OUINSOU

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉSULTATS DE LA PRÉSIDENTIELLE PROCLAMÉS PAR LA COUR CONSTITUTIONNELLE

Candidats	Alibori	Atacora	Atlantique	Borgou	Collines	Couffo	Donga	Littoral	Mono	Ouémé	Plateau	Zou	Extérieur	TOTAL	%
Mathieu Kérékou	109409	190335	60056	177366	83185	41910	108230	89829	46614	98282	73113	21465	528	1127100	45,42
Nicéphore Soglo	3341	3909	131493	16451	62355	15832	2223	170209	26200	24448	12509	202665	1192	672927	27,12
Adrien HOUNGBEDJI	2475	657	28242	3702	9164	8980	1904	39932	5521	185898	41529	4815	367	313188	12,82
Bruno Amoussou	3222	1532	8231	2853	6388	123221	1491	10264	37050	13254	2094	3489	129	213136	8,59
Sacca Lafia	17355	1019	382	11640	1013	327	106	277	248	295	331	6	6	29656	1,20
François-Xavier Loko	1444	1773	2795	2717	1632	587	333	730	580	1160	698	1005	2	16056	0,67
Soulé Dankoro	1431	804	819	8287	503	906	194	210	572	805	645	337	1	15614	0,63
Adébayo Abimbola	552	305	1382	691	1769	522	566	606	550	1062	5639	1594	13	15251	0,61
Wallis M. Zoumarou	346	332	844	659	788	254	7521	421	372	530	449	1036	14	13576	0,55
Rhétice F. Dagba	1825	1982	710	2944	897	845	654	325	880	1004	1170	379	2	12897	0,51
Marie-Elise Gbèdo	647	420	1311	967	473	554	240	1558	522	1017	660	519	64	8952	0,36
Léandre Djagoué	951	458	634	1079	696	725	434	175	1118	835	835	606	18	8566	0,35
Lionel A. J. A. Agbo	351	91	1521	568	726	196	92	1387	347	440	492	1991	14	8226	0,33
Gatièn HOUNGBEDJI	742	450	988	970	684	610	428	642	453	842	785	493	7	9002	0,33
Sadikou Alao	987	512	426	1038	470	227	335	254	239	928	632	171	3	8223	0,25
Akandé Olofindji	351	240	808	381	385	411	187	579	323	453	1788	546	6	6298	0,25
François Kouyami	760	128	476	685	567	210	122	804	187	724	578	373	4	5414	0,22
TOTAL	142599	203825	246918	233788	196327	181893	196327	125159	121785	313031	144109	251795	2368	2481529	100,00
Inscrits	196257	238307	300173	302377	223779	233081	158042	379651	146230	378627	183873	294040	4674	3034471	
Votants	157609	214996	296769	298029	191715	206641	135847	338283	131329	335913	157869	263396	2389	2665995	
Taux de participation	80,31	90,22	99,54	98,33	85,67	88,66	85,96	89,10	88,60	89,19	85,76	91,01	51,11	87,74	
Bulletins nuls	9525	6696	12365	15122	6121	1998	6431	5061	16901	14631	13181	8726	21	116779	
Bulletins valides	7	4	106	27	1	5	10	125	2	17	50	4	0	358	
Suffrages annulés	5492	4479	9592	9146	4259	8311	4267	15195	619	8268	409	3329	0	73426	

ÉCONOMIE — DÉVELOPPEMENT

HUILES ESSENTIELLES : UNE FILIÈRE À SUIVRE

Distiller des plantes pour en extraire une essence utilisée à des fins alimentaires, thérapeutiques ou cosmétiques, c'est tout l'art des producteurs d'huiles essentielles qui surfent sur un marché estimé entre 700 et 800 milliards de FCFA par an. En Afrique, où la filière relevait d'un savoir-faire traditionnel, la fabrication des huiles essentielles sort peu à peu de la sphère artisanale.

Le girofle, la mangue, l'orange, le citron, le gingembre, la verveine, l'eucalyptus, l'ylang-ylang... Autant de plantes poussant sur le sol africain qui se prêtent à la production des huiles essentielles. Pour extraire, à l'état pur, l'essence de ces végétaux, les producteurs recourent soit à la distillation, soit à la dilution, soit encore à l'extraction à l'aide de solvants. La matière grasse ainsi obtenue sert, selon les circonstances, d'aromate, de pommade thérapeutique, d'onguent ou de produit cosmétique. Les procédés artisanaux utilisés sur le continent et le peu de crédit accordé par les consommateurs des villes aux vertus des huiles essentielles ont longtemps bridé l'exploitation de cette filière en Afrique. La situation commence à changer depuis que les grands laboratoires pharmaceutiques et les industries agro-alimentaires européennes et américaines ont donné leurs lettres de noblesse à ces produits.

Par exemple, de nombreux fabricants de pâte dentifrice utilisent des extraits de girofle. De même, les huiles essentielles d'orange et de pamplemousse entrent dans la composition de nombreuses boissons exotiques. Sur le plan thérapeutique, les huiles de citron sont considérées comme d'excellents antidépresseurs. Celles de la camomille sont réputées pour leurs vertus anti-asthmatiques et antispasmodiques. Côté cosmétique, les extraits de vanille, de géranium et de verveine sont appréciés des parfumeurs du monde entier.

Et le potentiel est encore largement sous-estimé. Les spécialistes estiment en effet, au niveau mondial, que sur 3000 plantes susceptibles de générer des huiles essentielles, seules 500 sont actuellement commercialisées. De nombreux pays africains découvrent ainsi ce marché, évalué entre 700 et 800 milliards de FCFA par an. Les progrès sont constants depuis quelques années et la filière sort peu à peu de la sphère artisanale pour entrer dans l'ère industrielle.

CANNELLE, VANILLE OU GINGEMBRE...

Parmi les principaux producteurs, Madagascar bénéficie d'une flore particulièrement diversifiée. Le pays produit environ 600 tonnes d'huiles essentielles, de girofle surtout, mais aussi d'ylang-ylang, citron et géranium. Des sociétés structurées, spécialisées dans l'exploitation des huiles essentielles y ont fait leur apparition, à l'instar de Phael Flor qui mise sur le géranium, le poivrier, la cannelle, le vanillier et le gingembre. Le pays fournit 50 % des huiles de girofle commercialisées dans le monde, et un tiers de l'essence d'ylang-ylang. Parmi les autres pays qui investissent lourdement dans le secteur, l'Afrique du Sud où des multinationales comme Body Shop vont régulièrement s'approvisionner, et le Zimbabwe où on voit apparaître les premières sociétés verticales-

ment intégrées (de la production à la distribution), à l'image de Fleurette Entreprises qui dispose d'une quarantaine de magasins de produits finis à travers le territoire. La diversité des plantes exploitables est telle que tout pays africain peut se lancer dans la filière.

Le club des exportateurs du continent ne cesse de s'agrandir. Parmi ceux recensés par l'Organisation des Nations unies pour l'Agriculture (FAO) : la Côte d'Ivoire (135 tonnes d'huiles essentielles NDA, la seule qualité dont les statistiques sont tenues à jour par l'organisation onusienne), la Guinée (113 tonnes), les Comores (60 tonnes). S'y ajoutent l'Égypte, le Mali, les Seychelles, le Malawi, le Maroc, le Ghana et le Togo.

Si les perspectives du marché sont alléchantes, la concurrence fait déjà rage : pays asiatiques et latino-américains occupent des positions fortes. La plupart des sociétés africaines d'exportation manquent de moyens pour moderniser leur outil, alors que les industriels occidentaux exigent une qualité exempte de tout défaut, voire la certification ISO. Rares sont les entreprises qui, à l'instar de la Sud-Africaine Grassroots Natural Products, de la Malienne Uprocoche ou de la Malgache Phael Flor, ont les moyens d'acquiescer des équipements industriels ou semi-industriels. Plus rares encore sont celles qui parviennent à gagner la confiance de partenaires industriels étrangers, au point de les impliquer dans des joint-ventures, comme l'a fait la société comorienne Bambao, partenaire de la société française Sanofi.

Yolande Kouamé

CE QU'IL SERAIT BON QUE VOUS SACHIEZ

* Au 1^{er} mars 2001, l'encours des prêts de la Banque mondiale à la Côte d'Ivoire s'élevait à 1,945 milliards de dollars, soit environ 1.361,5 milliard de F CFA dont 81 millions de dollars soit environ 5.600 millions de F CFA impayés.

* Le club de Paris, qui réunit les principaux créanciers publics au monde, a signé le mercredi 7 mars 2001, un accord avec Madagascar entraînant l'annulation immédiate de 161 millions de dollars, soit environ 112.700 millions de F CFA de dette publique.

Cet accord consolide environ 254 millions de dollars, soit près de 177,800 millions de F CFA d'échéances en principal et en intérêts.

Ce programme va permettre de réduire de 310 à 61 millions de dollars (217.000 à 42.700 millions de F CFA environ) le service de la dette due par Madagascar aux créanciers du club de Paris entre le 1^{er} décembre 2000 et le 29 février 2001.

* Les industriels des huit pays de l'UEMOA: Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo ont créé, à la fin du mois de février dernier, l'organisation professionnelle des industries cotonnières et textiles (OPICT) à Bamako. Présidée par le Sénégalais Macodon Fall, l'organisation a son siège à Ségou, au Mali. Elle a notamment pour objet de promouvoir et de défendre les intérêts généraux des industries cotonnières et textiles de l'UEMOA.

* Au Bénin, un nouveau programme initié par le PAM veut contribuer à réduire les inégalités entre garçons et filles dans l'éducation primaire. Ce programme vise la parité dans les salles de classe à l'horizon 2005 au niveau des communautés bénéficiaires.

Le PAM-Bénin appuie, à travers le même programme, les efforts de la société civile. Objectif: assister les enfants et les jeunes en l'occurrence les filles, les orphelins, les abandonnés, les maltraités ou les enfants et les jeunes en état de danger moral ou physique recueillis par les orphelinats, les foyers ou les centres d'apprentissage. À la fin du cycle, 30.000 filles béninoises auront bénéficié de l'assistance de l'institution.

COMMISSION INTERNATIONALE SUR LA SÉCURITÉ HUMAINE (CISH) : UN SUPPORT POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Que de défis à relever en ce début du troisième millénaire sur fond de mondialisation aux contours imprécis. L'Organisation des Nations unies semble prendre l'ampleur du travail à abattre pour lancer l'humanité sur la voie du développement durable appelé de tous les vœux dans ce contexte. On comprend alors que le système des Nations unies s'efforce à promouvoir des structures spécifiques pour réfléchir sur des questions pointues du développement. C'est justement dans ce cadre que s'inscrit la création très récente de la CISH. Elle est composée de hautes personnalités d'horizons politiques et scientifiques divers choisies sur le plan mondial dont notre compatriote, Albert Tévoédjrè, professeur, ancien ministre du plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi, actuellement coordonnateur de la commission indépendante sur l'Afrique et les enjeux du troisième millénaire.

D'une durée de vie de deux ans, la CISH est conjointement présidée par madame Sadako Ogata, ancien haut commissaire des Nations unies pour les réfugiés et le professeur Amartya Sen prix nobel d'économie.

Créée à l'initiative du secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, après consultation de madame Sadako Ogata, ancien Haut Commissaire pour les réfugiés, la commission pour la sécurité humaine vise à promouvoir un concept intégrateur de libération des communautés humaines du besoin, de la peur et de la haine.



Professeur Albert Tévoédjrè

La communauté internationale prend de plus en plus conscience de la nécessité de conjuguer les efforts en vue de réduire de manière significative le niveau de la souffrance humaine et de l'insécurité partout où elles existent de façon aiguë.

La «sécurité humaine» prend en compte ces préoccupations qui constituent dorénavant le point focal des politiques de développement de nombreuses nations.

Plusieurs dirigeants du monde se sont donc penchés sur la question, et ont eu l'idée de la mise sur pied de la commission pour la sécurité humaine, expressément exprimée dans la déclaration du sommet du millénaire. Le but est de promouvoir des efforts accrus et durables afin de créer un avenir partagé, basé sur une même communauté de destin en cette ère de mondialisation.

La commission aura trois objectifs:

1. — promouvoir au niveau de l'opinion publique une compréhension, un engagement et un soutien pour la sécurité humaine et les impératifs qui en découlent;
2. — développer le concept de sécurité humaine en tant qu'instrument opérationnel pour la formulation et la mise en œuvre d'une politique;
3. — proposer un programme d'action concret en vue de s'attaquer aux menaces sérieuses et généralisées pour la sécurité humaine.

Et comme pour parer au plus pressé, la première réunion de la CISH à laquelle prendra part personnellement le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, se tiendra le 8 juin 2001 à New-York.

Bon vent à la CISH pour constituer véritablement un catalyseur au développement durable.

Félicien Sédjo